

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2587

23 septembre 2015

SOMMAIRE

Access Storage Holdings (France), S.à r.l.	124136	LEKA Pneus S.à r.l.	124134
Advent Power (Luxembourg) MEP S.à r.l.	124136	Les Parcs Property 2 S.A.	124131
Aircraft Solutions Lux XVII S.à r.l.	124136	Limnos Investments S.à r.l.	124131
Alcentra SV S.à r.l.	124134	Lorito Holdings S.à r.l.	124130
Ales Investments S.à r.l.	124136	MGix	124135
Aredress S.à r.l.	124138	National General Alpha Re	124130
ATGM S.à r.l.	124134	Naturata S.A.	124135
Black Sun S.à r.l.	124137	Nature et Coiffure S.à r.l.	124130
Brasserie Nationale (anc. Brasseries Funck- Bricher et Bofferding)	124138	Neoclides III S.A.	124131
Carida S.à r.l.	124139	Nola Holding s.à r.l.	124131
Carmel Capital VII S.à r.l.	124138	Novellas Maritime Topco 2 S.à r.l.	124134
Chemtrade Luxembourg S.à r.l.	124137	Pfizer Transactions Luxembourg S.à r.l.	124139
Cloud JV S.à r.l.	124137	Poli Group Holding	124139
CoArt S.à r.l.	124176	Postma Holding B.V. / S.ar.l.	124139
Coveris International Holdings S.à r.l.	124138	R42	124135
Dandelion S.A.	124130	Saint James Luxembourg S.à r.l.	124130
Deka Vienne Rocher SARL	124140	UBM CP Holdings No 1 S.C.S.	124133
Fip Productions S.à r.l.	124137	Umbrella Acorn 2	124133
Gerrards Cross Business Centre Holdings ...	124133	UMN S.A.	124133
Hesope S.A.	124132	Unigestion Secondary Opportunity III	124133
HIPPER S.A. - Société Internationale pour la Production d'Energie Renouvelable	124132	Uni Solar SA	124133
Huber Lux Financing Co. S.à r.l.	124132	unitedprint.com Luxembourg S.à r.l.	124136
Hybrid Software Europe	124131	VELO SPORTS CENTER Marc BROERS s.à r.l.	124138
LEG II Nurnberg S.à r.l.	124135	VimpelCom Luxembourg Holdings	124132

Dandelion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 2, rue Jean Jaurès.
R.C.S. Luxembourg B 34.983.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015134634/9.
(150145973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

National General Alpha Re, Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 21, rue Léon Laval.
R.C.S. Luxembourg B 22.380.

Le Bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société National General Alpha Re

Référence de publication: 2015129702/10.
(150140989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2015.

Nature et Coiffure S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1135 Luxembourg, 16, rue des Archiducs.
R.C.S. Luxembourg B 75.139.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015129706/10.
(150139149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2015.

Saint James Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 146.147.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Saint James Luxembourg S.à r.l.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2015129893/11.
(150139595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2015.

Lorito Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CHF 100.000,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 141.450.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 12 août 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2371 du 29 septembre 2008.
Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Lorito Holdings S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2015134925/14.
(150145308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

Hybrid Software Europe, Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
R.C.S. Luxembourg B 162.896.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015134798/9.
(150145244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

Neocliques III S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6B, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 131.833.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 27 juillet 2015.
Référence de publication: 2015129707/10.
(150139545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2015.

Nola Holding s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 32.500,00.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 113.921.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 31 juillet 2015. Signature.
Référence de publication: 2015129709/10.
(150140031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2015.

Les Parcs Property 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 164.413.

RECTIFICATIF

Erreur dans le dépôt des comptes annuels au 31 décembre 2014, enregistrés et déposés le 11 juin 2015 référence publication n° L150101027 il s'agit des comptes annuels de la société Les Parcs Property 2 SA et non Finimmo Property 1 SA..
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LES PARCS PROPERTY 2 SA

Référence de publication: 2015134944/12.

(150146360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

Limnos Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 192.939.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 4 Août 2015.
Pour la Société
Me Karine REUTER
Notaire

Référence de publication: 2015134947/13.

(150145848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

Huber Lux Financing Co. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 50.000,00.**

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 114.314.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 août 2015.

Référence de publication: 2015134797/10.

(150145791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

HIPPER S.A. - Société Internationale pour la Production d'Energie Renouvelable, Société Anonyme.

Siège social: L-8362 Grass, 4, rue de Kleinbettingen.

R.C.S. Luxembourg B 113.485.

Extrait des résolutions

Il résulte d'une décision de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société en date du 04 mai 2015:

L'Assemblée décide de renouveler le mandat d'administrateur unique de Monsieur Emmanuel Sanzot.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

Signatures

Référence de publication: 2015134808/13.

(150146295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

VimpelCom Luxembourg Holdings, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 199.019.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 4 août 2015

L'associé unique de la Société a décidé par résolutions signées en date du 4 août 2015 de révoquer le mandat de gérant de la Société de Madame Barbara Neuerburg avec effet au 3 août 2015.

Pour extrait, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VimpelCom Luxembourg Holdings

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015136212/15.

(150146987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2015.

Hesope S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 115.710.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

«Par jugement rendu en date du 21 mai 2015, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société anonyme HESOPE S.A. dont le siège social à L-1636 Luxembourg, 10 rue Willy Goergen, a été dénoncé en date du 15 novembre 2010.

Le même jugement a mis les frais à charge du Trésor.

Luxembourg, le 3 juin 2015.

Pour extrait conforme

Me Geoffrey R.E. PARIS

Le liquidateur

Référence de publication: 2015134805/16.

(150146054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

UMN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3/A, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 151.533.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour UMN S.A.

Référence de publication: 2015136202/10.

(150147066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2015.

Uni Solar SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1227 Luxembourg, 3, rue Belle-Vue.
R.C.S. Luxembourg B 116.027.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2015136203/10.

(150146807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2015.

**Gerrards Cross Business Centre Holdings, Société à responsabilité limitée,
(anc. Umbrella Acorn 2).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 184.038.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 7 août 2015.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2015136194/11.

(150147519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2015.

UBM CP Holdings No 1 S.C.S., Société en Commandite simple.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 192.265.

Les Comptes Annuels du 1^{er} décembre 2014 au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2015.

Référence de publication: 2015136201/11.

(150147115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2015.

Unigestion Secondary Opportunity III, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1748 Senningerberg, 6, rue Lou Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 180.563.

Rectificatif au L150103220 en date du 16/06/2015

Le bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Unigestion Secondary Opportunity III S.à r.l.

Northern Trust Luxembourg Management Company S.A.

Référence de publication: 2015136195/12.

(150147352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2015.

LEKA Pneus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6471 Echternach, 34, rue du Pont.
R.C.S. Luxembourg B 137.504.

—
Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015133936/9.
(150145199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2015.

Novellas Maritime Topco 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 190.837.

—
Les comptes annuels pour la période du 7 août 2014 au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015129715/10.
(150139875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2015.

Alcentra SV S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 147.300.

—
Le bilan de la Société au 31 Décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 Août 2015.
Pour ALCENTRA SV S.À.R.L.
The Bank of New York Mellon (Luxembourg) S.A.
Référence de publication: 2015137051/12.
(150148778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2015.

ATGM S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 11.943,00.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 181.782.

—
EXTRAIT

La démission de M. David Blyth en tant que gérant A est acceptée avec effet au 23 July 2015.
Par conséquent, le Conseil de Gérance de la société est composé comme suit:

- M. Michael Kidd (gérant de catégorie B)
- M. Claude Larbière (gérant de catégorie B)
- M. Gregory Dyke (gérant de catégorie A)
- Mrs. Helen Enright (gérant de catégorie A)
- M. Peter Kavanagh (gérant de catégorie A)
- M. Michael Lynas (gérant de catégorie A)
- M. Timothy McFarlane (gérant de catégorie A)
- M. Howard Panter (gérant de catégorie A)
- M. Nicholas Potter (gérant de catégorie A)
- Mrs. Rosemary Squire (gérant de catégorie A)
- Mr. David Lazar (gérant de catégorie A)

Luxembourg, le 07 Août 2015.
Référence de publication: 2015137073/23.
(150148671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2015.

Alicia Rassatti.

Naturata S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 13, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 31.794.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 29 juillet 2015.

Signature.

Référence de publication: 2015129716/10.

(150139515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2015.

MGix, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8440 Steinfort, 85B, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 138.454.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2015135010/12.

(150146349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

R42, Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.
R.C.S. Luxembourg B 180.971.

Je soussignée, Client Audit Services, une société anonyme, constituée et existante selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social au L-8308 Capellen, 75, Parc d'activités et inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 160904, représentée par son administrateur, Mme Chantal Behr, demeurant professionnellement au L-8308 Capellen, 75, Parc d'activités, démissionne de mes fonctions de commissaire aux comptes de la Société avec effet au 05 août 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 10 août 2015.

Client Audit Services

Référence de publication: 2015137740/15.

(150148549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2015.

LEG II Nurnberg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 681.100,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 110.338.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

La liquidation de la société LEG II NURNBERG S.A.R.L., décidée par acte du notaire Maître Joseph Elvinger en date du 28 novembre 2014, a été clôturée lors de l'assemblée générale extraordinaire sous seing privé tenue en date du 29 juillet 2015.

Les livres et documents de la société seront conservés pendant cinq ans au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Les sommes et valeurs revenant aux créanciers ou aux associés qui n'étaient pas présents à la clôture de la liquidation et dont la remise n'aurait pu leur être faite seront déposées à la Caisse de consignation de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2015.

Référence de publication: 2015133934/17.

(150146027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2015.

unitedprint.com Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7241 Bereldange, 142, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 118.863.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015134353/9.
(150146204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

Advent Power (Luxembourg) MEP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.
R.C.S. Luxembourg B 169.019.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 05 août 2015.
Référence de publication: 2015134365/10.
(150145881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

Access Storage Holdings (France), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 13.020,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 65.722.

Les comptes annuels au 31 octobre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2015134360/10.
(150145294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

Aircraft Solutions Lux XVII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 30.001,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 185.743.

Le document rectificatif concernant les comptes annuels au 31 décembre 2014 (dépôt initial du document au RCS le 28 mai 2015 sous la référence L150089757) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, et remplace la version déposée antérieurement du 28 mai 2015, donc la référence est citée ci-dessus.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Aircraft Solutions Lux XVII S.à r.l.

Référence de publication: 2015134371/12.
(150146378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

Ales Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 192.920.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 4 Août 2015.

Pour la Société

Me Karine REUTER

Notaire

Référence de publication: 2015134374/13.
(150145801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

Black Sun S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 173.624.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015130303/9.

(150140545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2015.

Chemtrade Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 183.212.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015130338/9.

(150140287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2015.

Fip Productions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8254 Mamer, 5A, rue du Millénaire.

R.C.S. Luxembourg B 107.656.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015130550/9.

(150140575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2015.

Cloud JV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2440 Luxembourg, 61, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 190.192.

EXTRAIT

Suite à une cession de parts sociales en date du 30 juin 2015:

1. le nouvel associé de la Société, Etche France, une société à responsabilité limitée de droit français ayant son siège social au 71, avenue des Ternes, 75017 Paris, France et enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 518 862 289 détient:

- 12.500 parts sociales de catégorie B1
- 12.500 parts sociales de catégorie B2
- 12.500 parts sociales de catégorie B3
- 12.500 parts sociales de catégorie B4
- 12.500 parts sociales de catégorie B5.

2. l'associé de la Société, KRE Cloud LLC détient

- 237.500 parts sociales de catégorie A1
- 237.500 parts sociales de catégorie A2
- 237.500 parts sociales de catégorie A3
- 237.500 parts sociales de catégorie A4
- 237.500 parts sociales de catégorie A5.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2015130344/27.

(150140800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2015.

Coveris International Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 244.630,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.
R.C.S. Luxembourg B 161.812.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 29 juillet 2015.
Référence de publication: 2015130351/10.
(150140866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2015.

VELO SPORTS CENTER Marc BROERS s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 19, rue de Bonnevoie.
R.C.S. Luxembourg B 53.529.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Echternach, le 29 juillet 2015. Signature.
Référence de publication: 2015130067/10.
(150139772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2015.

Aredress S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 250.000,00.

Siège social: L-1445 Luxembourg, 1A, rue Thomas Edison.
R.C.S. Luxembourg B 179.250.

L'adresse du gérant Christophe Kosman a changé et est désormais au 20, boulevard de Suisse, 98000 Monaco.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 27 juillet 2015.
Référence de publication: 2015130185/11.
(150141508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2015.

Brasserie Nationale (anc. Brasseries Funk-Bricher et Bofferding), Société Anonyme.

Siège social: L-4930 Bascharage, 2, boulevard J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 66.334.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Georges M. LENTZ jr.
Administrateur-délégué
Référence de publication: 2015130308/11.
(150140943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2015.

Carmel Capital VII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 1.381.300,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 167.196.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30 juillet 2015.
Un mandataire
Référence de publication: 2015130368/12.
(150141543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2015.

Poli Group Holding, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 176.347.

—
Dépôt rectificatif du dépôt L150129795

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015135082/10.

(150146103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

Postma Holding B.V. / S.ar.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 136.082.

—
Le contrat de domiciliation de la société Postma Holding B.V. / S.ar.l., Société à responsabilité limitée établie et ayant son siège social à 10-12, rue de Medernach. L-7619 Larochette et inscrite au RCS Luxembourg sous le numéro B-136082, a été dénoncé par le domiciliataire Andreas Capital S.A. (anc. "Suxeskey")

La dénonciation prend effet à partir de la date de son dépôt par les soins du domiciliataire au registre de commerce et des sociétés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Larochette, le 04 août 2015.

Référence de publication: 2015135084/13.

(150145511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

Carida S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 200.000,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 174.362.

—
Il est porté à la connaissance de tous que:

- l'adresse de William Oliver Houghton Fry, administrateur de classe B, a fait l'objet d'un changement et est désormais la suivante:

Apartment 604, Level 06, 47 North Row, London W1K 6AG

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015133597/15.

(150145047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2015.

Pfizer Transactions Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 154.075.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision de la Société en date du 31 juillet 2015, de:

- Rayer Monsieur Jean-Pol LEBLON, en tant que gérant de la Société avec effet au 13 juillet 2015;

et

- Nommer Madame Adrienn MARTON, née le 1^{er} septembre 1981 à Sarvar, Hongrie, résidant professionnellement au 51 Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet au 31 juillet 2015 et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 août 2015.

Référence de publication: 2015135079/16.

(150145624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

Deka Vienne Rocher SARL, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1912 Luxembourg, 3, rue des Labours.

R.C.S. Luxembourg B 159.703.

COMMON DRAFT TERMS OF THE CROSS-BORDER MERGER

ENTERED INTO BETWEEN

Deka Vienne Rocher Propco, a French simplified joint stock company ("société par actions simplifiée") with a share capital of €137,000,000, having its registered office located at 10-12 avenue de l'Arche, 92419 Courbevoie Cedex, France, registered with the companies and trade registry of Nanterre under number 531 884 187,

represented by:

- Ms. Ilka EMSHEIMER, residing in Frankfurt am Main (Germany), Brentandstrasse 9,

And

- Mr. Thomas SEIDLER, residing à Taunusanlage 1 D-60329 Frankfurt (Germany),

respectively President and Managing Director, duly authorized for the purpose hereof by a decision of the sole shareholder dated 10 September 2015,

Hereinafter referred to as the "Acquiring Company" or "Deka Vienne Rocher Propco",

AND

Deka Vienne Rocher SARL, a Luxembourg limited liability company ("SARL") with a share capital of €137,300,000, having its registered office located at 3 rue des Labours - L - 1912 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered in the Luxembourg commercial and companies register under B 159703,

represented by:

- Mr. Thomas SEIDLER, residing a Taunusanlage 1 D-60329 Frankfurt (Germany)

And

- Mr. Jakob SCHAEFFER, residing a Taunusanlage 1 D-60329 Frankfurt (Germany),

Acting as "Co-Gérants", duly authorized for the purpose hereof by a decision of the board of managers dated 10 September 2015,

Hereinafter referred to as the "Acquired Company" or "Deka Vienne Rocher Holdco"

The Acquiring Company and the Acquired Company are hereinafter referred to collectively as the "Companies" or the "Parties".

1. Legal regime governing the merger. The Parties intend to execute the merger of Deka Vienne Rocher Holdco (acquired company) into Deka Vienne Rocher Propco (acquiring company) pursuant to Directive 2005/56/EC of the European Parliament and of the Council of 26 October 2005 on cross-border mergers of limited liability companies (hereinafter the "Directive") implemented into French law under Articles L.236-25 et seq. and R.236-13 et seq. of the French commercial code and into Luxembourg law under Articles 257 et seq. of the Law of 10 August 1915 on commercial companies (hereinafter the "Luxembourg Law").

The Merger should comply with the legal requirements applicable in both of the jurisdictions concerned. In this respect, Article 257 of the Luxembourg Law expressly allows for mergers between companies of different nationality as long as the law of the other state concerned allows the same and is complied with.

Likewise, under Articles L.236-25 to L.236-32 of the French commercial code, a French company may participate as the acquiring company in a merger transaction with another company registered in an EU member state that so permits and in compliance with the law of that state.

The Acquiring Company and the Acquired Company both belong to the German group DEKA.

DEKA Immobilien Investment GmbH, a German limited liability company having its registered office located at 1, Taunusanlage, D - 60329 Frankfurt am Main, Germany, registered with the companies register of Frankfurt am Main, under number HRB 8633 (hereinafter referred to as "DEKA Immobilien Investment"), acting in its name but on behalf of the German real estate investment fund (offenes Immobilien-Sondervermögen within the meaning of the German law on capital investment Kapitalanlagegesetzbuch, KAGB) DEKA Immobilien Europa, directly holds 100% of the shares in the Acquired Company, which in turn directly holds 100% of the shares in the Acquiring Company.

It shall be recalled that DEKA Immobilien Investment is a capital management company (AIF-Kapitalverwaltungsgesellschaft) within the meaning of the German law on capital investment (Kapitalanlagegesetzbuch, KAGB).

The contemplated merger is to be concluded under a "reverse" scheme, as the Acquired Company, which holds 100% of the capital and voting rights in the Acquiring Company (i.e. DEKA Immobilien Investment) is intended, after the merger, to take control of the Acquiring Company.

2. Characteristics of the parties: (Article 5 (a) of the Directive, Article 261 of the Luxembourg Law and Article R.236-14 to of the French commercial code).

2.1. Characteristics of the Acquiring Company

The name of the Acquiring Company is Deko Vienne Rocher Propco, a French simplified joint stock company ("société par actions simplifiée"), having its registered office located at 10-12 avenue de l'Arche, 92419 Courbevoie Cedex, France, registered with the companies and trade registry of Nanterre under number 531 884 187.

The corporate purpose of the Acquiring Company is, in particular, the rental and management of buildings built or acquired in view of being rented and of the real estate rights attaching to such properties, referred to in Articles R.214-160 and R.214-161 of the French monetary and financial code, and particularly a building located at 19-23b rue de Vienne, 38-46 rue du Rocher, 2 impasse Dany -75008 Paris.

The Acquiring Company, incorporated on 21 April 2011, shall expire on 21 April 2110.

The Acquiring Company's financial year starts on 1 June of each year and ends on 31 May of the following year.

Its share capital currently amounts to €137,000,000 divided up into 1,370,000 shares with a nominal value of €100, fully paid up.

Its equity securities are not traded on a regulated market.

Aside from the common shares making up its capital, the Acquiring Company has not issued any other securities or granted any share subscription or purchase options or granted any free shares.

2.2. Characteristics of the Acquired Company

The name of the Acquired Company is Deko Vienne Rocher SARL, a Luxembourg limited liability company ("SARL"), having its registered office located at 3 rue des Labours - L - 1912 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered in the Luxembourg commercial and companies register under B 159703.

The corporate purpose of the Acquired Company is in particular: the acquisition, holding, development, construction, management and maintenance as well as the long-term renting out and leasing out of real estate. Short-term renting out, e.g. of parking space, is permitted to a minor extent. The Acquired Company's corporate purpose includes additionally the purchase of all objects and the conclusion of any commercial operations necessary to manage the properties. The Acquired Company may invest in other companies provided that (1) the corporate purpose of such a company, as defined by law or its bylaws, is to engage in an activity that the Acquired Company itself could engage in, (2) the subscribed capital of the shareholders is fully paid up and (3) the Acquired Company's liability arising from its shareholding in such company is limited by that company's legal form.

The Acquired Company, incorporated on 21 February 2011, has an unlimited duration.

The Acquired Company's financial year starts on January 1 of each year and ends on 31 December of the same year.

Its share capital currently amounts to €137,300,000 divided into 1,373,000 shares with a nominal value of €100, fully paid up.

Its equity securities are not traded on a regulated market.

Aside from the shares making up its capital, the Acquired Company has not issued any other security.

2.3. Shareholdings between the Companies - Treasury shares

The Acquiring Company and the Acquired Company both belong to the German group DEKA.

The Acquiring Company does not hold any share in the Acquired Company.

The Acquired Company presently holds all the shares making up the capital of the Acquiring Company. It does not hold any of its own shares.

The Acquired Company is a 100% wholly-owned subsidiary of DEKA Immobilien Investment, acting in its name but on behalf of the German real estate investment fund (offenes Immobilien-Sondervermögen) DEKA Immobilien Europa, which it manages.

3. Reasons for and purposes of the merger. The merger is viewed as an internal restructuring operation whose purpose is to simplify the DEKA group's organization chart in Europe and to lower the structural costs.

4. Effects of the merger (article 2.2. of the Directive).

4.1. Dissolution without liquidation and transfer of all the assets and liabilities of the Acquired Company

The merger shall entail the dissolution without liquidation of the Acquired Company and the transfer of all its assets and liabilities to the Acquiring Company, in the condition they will be in on the Date of Completion of the Merger (as that term is defined below).

Consequently, on the Date of Completion of the Merger (according to Article L.236-31 of the French commercial code which applies as the law of the Acquiring Company), the Acquired Company, dissolved without being liquidated, shall transfer (by means of a universal succession of title) all its assets and liabilities to the Acquiring Company pursuant to article 259 of the Luxembourg Law and article L.236-3 I of the French commercial code (merger by way of absorption).

In this respect, the transaction shall entail the transfer to the Acquiring Company of all the rights, properties and obligations of the Acquired Company.

In exchange, the Acquiring Company shall issue new shares to the benefit of the Acquired Company's sole shareholder, as described in article 5.

4.2. Resulting status of the Acquired Company's debts, rights and obligations

The Acquiring Company shall, upon the Date of Completion of the Merger, be the debtor toward all of the creditors of the Acquired Company, in its lieu and place, and shall be subrogated to all of its rights and obligations.

The Acquiring Company shall, upon the Date of Completion of the Merger, assume the commitments given by the Acquired Company and shall benefit from the commitments received by it, as they appear off balance sheet in its accounts, subject where applicable to the limits set forth by positive law.

5. Shares exchange ratio (article 5 (b), (c) and (e) of the Directive, article 261 (2)(b) and (c) of the Luxembourg Law and article R.236-14 2° and 3° of the French commercial code).

5.1. Share exchange ratio

The merger shall involve an exchange of the shares in the Acquiring Company against the shares in the Acquired Company.

The exchange ratio has been determined based on the respective values of the shares in each participating company, estimated via the reevaluated net asset method as at 30 June 2015, i.e.:

- an amount of €190,190,420 with respect to the shares in the Acquired Company;
- an amount of €190,050,170 with respect to the shares in the Acquiring Company.

Additional details on the application of the methods used are given, pursuant to the regulations in force, in the reports submitted to the shareholders by the participating companies' management bodies.

The actual value per share of the Acquiring Company comes to €138.7228 and the actual value per share of the Acquired Company comes to €138.5218.

It is therefore proposed that 1,371,077.8 rounded to 1,371,078 shares in the Acquiring Company be exchanged against 1,373,000 shares in the Acquired Company, using a share exchange ratio of 9986 shares of the Acquiring Company for 10,000 shares of the Acquired Company (i.e. €138,5218 / €138.7228).

5.2. Capital increase of the Acquiring Company - Delivery and rights of the new shares to be created by the Acquiring Company

Given the exchange ratios proposed above in Article 5, the Acquiring Company shall increase its capital by €137,107,800 by creating 1,371,078 shares in connection with the merger, each having a par value of €100.

The Acquiring Company's capital shall thus be increased from €137,000,000 to €274,107,800.

The new shares issued by the Acquiring Company shall be registered in the accounts by it or by its agent in the name of the sole shareholder of the Acquired Company, the beneficiary of the exchange.

Said new shares shall, for the first time, bear a right to dividends to be paid out in respect of the fiscal year in progress, begun on 1 June 2015.

For all other purposes, they shall, upon being created, be treated in the same way as the former common shares and be subject to all the provisions of the articles of association.

5.3. Capital decrease of the Acquiring Company

The Acquired Company's assets include 1,370,000 shares in the Acquired Company.

As the latter cannot hold its own shares contributed to it pursuant to the merger transaction, it will propose to its sole shareholder to cancel, via a capital decrease, those 1,370,000 shares that it will receive among the assets to be transferred to it by the Acquired Company,

The Acquiring Company's share capital, increased to €274,107,800 further to the merger, shall then, subject to the sole shareholder's decision, be decreased by €137,000,000.

It shall thus be reduced to €137,107,800 and divided into 1,371,078 shares of €100 each,

5.4. Examination by independent experts

In accordance with article 8 (4) of the Directive, with article 266 (5) of the Luxembourg Law and with article L236-10 of the French commercial code, neither an examination of the common draft terms of merger by independent experts nor an expert report is required if all the shareholders of each of the companies participating in the merger have so decided.

Insofar as the sole shareholder of each of the participating Companies has waived the report requirement, no independent expert will be appointed.

6. Reference accounts used to establish the terms and conditions of the cross-border merger (article 5 (1) of the Directive, article 261 (2) (e) of the Luxembourg Law and article R.236-14 8° of the French commercial code). The terms and conditions of the cross-border merger have been established by the participating Companies in view of:

- an interim accounting statement (i.e. balance sheet and profit and loss account) of the Acquiring Company closed as at 30 June 2015, prepared according to the same methods and format as the last annual accounts of the Acquiring Company;
- an interim accounting statement (i.e. balance sheet and profit and loss account) of the Acquired Company closed as at 30 June 2015 prepared according to the same methods and format as the last annual accounts of the Acquired Company,

(hereinafter together referred to as the "Reference Accounts").

It shall be recalled that:

- the annual accounts of the Acquiring Company's fiscal year ended on 31 May 2015 were approved by the sole shareholder's decisions taken on 2 September 2015;
- the annual accounts of the Acquired Company's fiscal year ended on 31 December 2014 were approved by the sole shareholder's decisions taken on 23 February 2015.

7. Effective dates of the merger (articles 5 (f) and 12 of the Directive).

7.1. Effective date of the merger from the accounting and tax viewpoint

The Acquired Company's operations shall, from an accounting and tax standpoint, be retroactively considered as carried out by the Acquiring Company as from 1 July 2015 at 12 a.m., within the meaning of article 261 (2) (e) of the Luxembourg Law and of article R.236-14 4° of the French commercial code.

Consequently, the Acquiring Company shall carry over into its books all of the operations carried out by the Acquired Company since that date.

7.2. Legal effective date

From a legal standpoint, in accordance with article 12 of the Directive and article L.236-31 of the French commercial code, the merger shall become effective as from the completion of the legality check, i.e. as from the date on which the registrar of the Nanterre Commercial Court issues the legality certificate provided for by article 11 of the Directive and Article L236-30 of the French commercial code (hereinafter referred to as the "Date of Completion of the Merger").

8. Completion of the merger. The merger is subject to the following conditions precedent:

- approval, by the sole shareholder of the Acquired Company, of the cross-border merger between the Acquiring Company and the Acquired Company as provided for in these draft terms;
- approval, by the sole shareholder of the Acquiring Company, of the cross-border merger between the Acquiring Company and the Acquired Company as provided for in these draft terms and of the resulting capital increase;

As indicated above in Article 7.2, the merger shall have a deferred legal effect and shall become effective as from the completion of the legality check, i.e. the date of issuance of the legality certificate by the registrar of the Nanterre Commercial Court, i.e. subsequent to the aforementioned approvals.

If the transaction is not completed by 31 December 2015 at the latest, these common draft terms of cross-border merger shall be deemed null and void, without any indemnity for either party.

9. Specific rights and measures (article 5 (g) of the Directive). In accordance with article 261 (2) (f) of the Luxembourg Law and article R.236-14 5° of the French commercial code, there are no special rights granted to individual shareholders of the Companies or to holders of securities other than shares or of other rights that could be the object of special remuneration. Moreover, no particular measure for such persons is either proposed or provided for.

10. Special advantages (article 5 (h) of the Directive). In accordance with article 261 (2) (g) of the Luxembourg Law and article R.236-14 6° of the French commercial code, no special advantages have been or are granted to the members of the administrative, management, supervisory or controlling bodies of the Companies in connection with the merger. Moreover, no particular measures are either proposed or provided for with respect to said persons. As the respective sole shareholder of each of the Companies waives the requirement of an independent expert's report and has thus decided not to appoint an independent expert for the contemplated merger, there is no expert to whom any such special advantages may have been granted.

11. Foreseeable impacts on employment (article 5 (d) of the Directive, article 261 (4) (b) of the Luxembourg Law and article R.236-14 11° of the French commercial code).

11.1. Employment contracts

Neither the Acquiring Company nor the Acquired Company has any employees.

The merger will have no employment impact either in France or in Luxembourg.

11.2. Collective bargaining agreements

Neither the Acquiring Company nor the Acquired Company is currently bound by any collective bargaining agreement.

11.3. Works councils

There is no works council in either the Acquiring Company or the Acquired Company.

No restructuring measures or operational changes relating to the operations of the Acquiring Company or the Acquired Company are intended or planned in connection with the merger.

12. Acquiring company's articles of association (article 5 (i) of the Directive, article 261 (4) (a) of the Luxembourg Law and article R.236-14 9° of the French commercial code). Upon the final completion of the merger, the Acquiring Company's articles of association shall be amended to include in particular the new amount of the Acquiring Company's share capital resulting from the capital increase following the completion of the merger and from the capital decrease by cancellation of the Acquiring Company's own shares which it received due to the merger.

The updated version of the Acquiring Company's articles of association, which shall enter into force the day of the Date of Completion of the Merger is attached hereto as Appendix 12.

13. Procedure regarding employees' participation rights (article 5 (j) of the Directive, article 261 (4) (c) of the Luxembourg Law and articles R.236-14 10° and L236-28 of the French commercial code and articles L2371-1 and L2371-2 of the French labor code). The procedure regarding employees' participation rights is not applicable because the legal requirements for protecting employees' participation rights under the Luxembourg Law regarding employees' co-determination in connection with a cross-border merger and the underlying EU Directive 2005/56/EC dated 26 October 2005, as well as article L.2371-2 of the French labor code, are not met.

Neither the Acquired Company nor the Acquiring Company is currently subject to any employees' participation rights within the meaning of article 261(4) (c) of the Luxembourg Law and article L.2351-6 of the French labor code upon référence by article L.2371-3 of said code.

Therefore, it is not necessary to carry out the procedure on employees' participation rights and to create a special negotiation body in order to determine their rights of participation in the Acquiring Company.

14. Valuation of the transferred assets and liabilities (article 5 (k) of the Directive, article 261 (4) (d) of the Luxembourg Law and article R.236-14 7° of the French commercial code).

14.1. Accounting treatment

With regard to the new French General Chart of Accounts (regulation no. 2014-05 of 5 June 2014), the planned merger involves companies under common control, as the Acquired Company controls the Acquiring Company.

Consequently, the assets and liabilities making up the property of the Acquired Company shall be transferred to the Acquiring Company and therefore booked by the latter based on their accounting values, as the transaction involves companies under common control, the Acquiring Company controlling the Acquiring Company.

14.2. Consequence of the choice of the transaction's effective date for accounting purposes

The participating Companies represent that the amount of the net asset to be transferred, determined in Article 14.3 below, is not liable to become higher than the overall value of the Acquired Company at the Date of Completion of the Merger, insofar as the contributions are made at their net book value and as the said assets contain latent capital gains.

14.3. Description and valuation of the assets and liabilities to be transferred

As at 30 June 2015, the Acquired Company's assets and liabilities which are planned to be transferred to the Acquiring Company included the items set out in Annex 14.3 (Copy of the Reference Accounts).

The assets shown in the Acquired Company's Reference Accounts come to a net amount of €137,161.636.97. It is specified that in the event that, further to an error or omission, certain assets may not be set out in this agreement or its annexes, such assets would be deemed the property of the Acquiring Company, to which they would be automatically transferred without giving rise to any additional compensation.

The liabilities shown in the Acquired Company's Reference Accounts come to a net amount of €21,386.81.

Hence, a net asset of €137,140,250,16 to be transferred.

14.4. Planned amount of the merger surplus

The difference between:

- The net asset to be transferred, i.e. 6137,140,250.16, and
 - The nominal amount of the shares to be created by the Acquiring Company, i.e. €137,107,800,
- Consequently representing €32.450.16 shall be booked as a merger surplus by the Acquiring Company.

15. Representations and provisions relating to the assets and liabilities to be transferred.

15.1. Regarding the real estate assets and rights

Nil

15.2. Regarding the going concern

Nil

15.3. Regarding the substantial shareholdings

Except for all the shares composing the Acquiring Company's capital, the Acquired Company does not have any substantial shareholdings.

15.4. Regarding the intuitu personae contracts

The Acquired Company has not entered into any intuitu personae contracts (i.e. contracts entered into in consideration of the specific identity of the contracting party).

In the event that the transfer of certain contracts or assets is subject to the consent or approval of another contracting party or third party whatsoever, the Acquired Company shall be responsible for obtaining said approvals and undertakes to report thereon to the Acquiring Company.

15.5. Regarding disputes

The Acquired Company is not party to any dispute.

15.6. Regarding the interim period

As it so certifies, the Acquired Company has not, since 1 July 2015, carried out any significant transaction falling outside the scope of day-to-day business and, in particular, has not disposed of or acquired any fixed asset whose transfer gives rise to special public notice formalities.

It shall refrain, until the final completion of the merger, from carrying out any acts or transactions of such kind unless the Acquiring Company consents thereto.

16. Tax regime.

16.1. Corporate tax

In accordance with the provisions of Article 7 above, the merger shall take effect, from an accounting and tax viewpoint, on 1 July 2015. Consequently, the profit-making or loss-making results, realized since that date by the Acquired Company shall be included in the Acquiring Company's tax result for the fiscal year begun on 1 June 2015.

The Acquiring Company and the Acquired Company wish to place the merger under the favorable tax regime for mergers, provided for by articles 210 A et seq. of the CGI.

Consequently, the Acquiring Company undertakes to comply with all the corresponding provisions and requirements, in particular, to:

- Record, where applicable, in the liabilities side of its balance sheet, the provisions whose taxation was deferred at the level of the Acquired Company;
- Replace, where applicable, the Acquired Company for purposes of adding back results whose recognition had been deferred;
- Calculate the capital gains realized at a later date upon the transfer of any non-depreciable fixed assets (and of any portfolio securities which are treated as such pursuant to the provisions of article 210 A 6 of the CGI) received as a contribution with référence to the value that such assets had from a tax standpoint in the Acquired Company's books;
- Reinstate, into its taxable result, any capital gains realized upon the merger on depreciable assets, under the conditions and within the periods set forth in article 210-A-3-d of the CGI;
- Record, in its balance sheet, the assets other than fixed assets for the value they had from a tax standpoint in Deka Vienne Rocher Holdco's books (gross value minus depreciation or provision) and to compute any further depreciation as from the gross value said assets had in the Acquired Company's accounts; and
- In addition, to take on the benefit and/or the burden of any tax commitments that Deka Vienne Rocher Holdco may have previously entered into in connection with previous transactions that benefited from a favorable registration tax, corporate income tax and/or turnover tax regime.

Furthermore, Deka Vienne Rocher Holdco and Deka Vienne Rocher Propco undertake to perform, with respect to this merger, the filing obligations provided for in article 54 septies of the CGI.

Thus, pursuant to article 54 septies of the CGI, Deka Vienne Rocher Propco undertakes to:

- Attach a statement tracking the status of tax-deferred gains that corresponds to the model provided by the tax authorities and indicates, for each type of asset contributed, the information required to calculate the taxable result in the event that the contributed assets are transferred at a later date. Said statement will show that no capital gain is realized insofar as, from an accounting and tax standpoint, the transaction is carried out at the net book value;
- Indicate the date of the merger, the nature of the assets transferred, their original book value, their tax value to be used when calculating any later capital gains, as well as their contribution value, on the register of tax-deferred capital gains referred to in Article 54 septies of the CGI.

16.2. Registration duties

The merger, involving a French legal entity that is liable to corporate income tax and a Luxembourg joint-stock company (Deka Vienne Rocher Holdco, with the corporate form of a société à responsabilité limitée), will automatically benefit from the provisions of article 816 of the Code Général des Impôts, i.e., the French general tax code (hereinafter referred to as the "CGI"). The formality required will therefore be carried out for a mere fixed-sum duty of €500.

16.3. Value-Added Tax ("VAT")

According to articles 9 (2) in connection with 15 (2) of the Luxembourg VAT Law of 12 February 1979, as amended (hereafter "VATL") "the transfer of a totality of assets or part thereof shall not be considered as a supply of goods or services. In this event, the transferee shall be considered by continuation to assume the status of transferor".

In the underlying merger, the Acquired Company transfers all its assets and liabilities to the Acquiring Company, i.e. the whole Acquired Company's estate (patrimoine) is inherently transferred to the Acquiring Company. Accordingly, the merger (by absorption) should qualify as a "transfer of going concern" according to article 9 (2) in connection with 15 (2) VATL and thus, from a Luxembourg VAT perspective, should be out of scope of VAT.

As a consequence, the successor (by universal succession of title) should be considered as continuing the business and would take over all rights, obligations and liabilities of the estate transferred.

Since the Acquired Company is not registered for VAT purposes in Luxembourg, no further actions (e.g. deregistration) should be required as a result of the Merger from a Luxembourg VAT point of view.

17. Miscellaneous.

17.1. Appendices

The appendixes listed below and referred to in these draft terms of a cross-border merger form an indivisible whole with said draft terms.

List of appendixes:

Appendix 12: Copy of the Acquiring Company's articles of association

Appendix 14.3: Copy of the Reference Accounts

17.2. Costs and duties

The costs, duties and fees occasioned by the merger shall be borne by the Acquiring Company.

17.3. Powers of Attorney

Full power is given to the bearer of an original, copy or excerpt hereof to carry out any filing, statement or public notice requirements as needed as well as, more generally, any formalities that may be necessary for purposes of completing the merger and, in particular, the filings with the Registrar of the competent Commercial Court.

The participating companies undertake to provide the signatures necessary to carry out any formalities relating to the planned transaction.

Mr. Thomas SEIDLER (manager) is appointed as attorney-in-fact of the Acquired Company and Mrs. Ilka EMSHEIMER is appointed as attorney-in-fact of the Acquiring Company, for purposes of signing the declaration of validity and conformity provided for in article L 236-6 of the French commercial code.

The firm Wildgen Partners in Law, 69 Boulevard de la Pétrusse L-2320 Luxembourg are appointed as attorneys-in-fact of the Acquired Company, with the ability to sub-delegate these duties to any person of its choice, for purpose of representing the Acquired Company before the Luxembourg notary and of carrying out any formalities required in Luxembourg, including without limitation the filing and publication of these common draft terms of merger.

The firm FIDAL is appointed as attorneys-in-fact of the Acquiring Company for purposes of carrying out the legal formalities required in France and, in particular, before the registrar of the Commercial Court of Paris.

Full power is granted to the bearer of an original, copy or excerpt hereof to carry out any filings, statements or public notices as needed and in particular with a view to filing.

Made in Paris, on 15 September 2015, in 6 original counterparts.

Deka Vienne Rocher Propco / Deka Vienne Rocher SARL

Represented by Ilka EMSHEIMER and Thomas SEIDLER / Represented by Jakob SCHAEFFER and Thomas SEIDLER

PROJET COMMUN DE FUSION TRANSFRONTALIERE

CONCLU ENTRE

Deka Vienne Rocher Propco, une société par actions simplifiée de droit français au capital de 137.000.000 €, ayant son siège social au 10-12 avenue de l'Arche -92419 Courbevoie Cedex, (France), immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 531 884 187,

représentée par:

- Madame Ilka EMSHEIMER, domicilié Brentandstrasse 9 à Francfort (Allemagne),

et

- Monsieur Thomas SEIDLER, domicilié à Taunusanlage 1 D-60329 Francfort (Allemagne),

Agissant respectivement en leur qualité de Président et de Directeur Général, spécialement habilités aux fins des présentes par une décision de l'associé unique en date du 10 septembre 2015,

Ci-après désignée la «Société Absorbante» ou «Deka Vienne Rocher Propco»,

ET

Deka Vienne Rocher SARL, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois au capital de 137.300.000 €, ayant son siège social au 3 rue des Labours - L - 1912 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B 159703,

représentée par:

- Monsieur Thomas SEIDLER, domicilié à Taunusanlage 1 D-60329 Francfort (Allemagne),

Et

- Monsieur Jakob SCHAEFFER, domicilié à Taunusanlage 1 D-60329 Francfort (Allemagne),

Agissant en leur qualité de co-gérants, spécialement habilités aux fins des présentes par une décision conseil de gérance en date du 10 septembre 2015

Ci-après désignée la «Société Absorbée» ou «Deka Vienne Rocher Holdco»

La Société Absorbante et la Société Absorbée sont ci-après désignées collectivement les «Sociétés» ou les «Parties».

1. Régime juridique de la fusion. L'opération projetée consiste dans la fusion par voie d'absorption de la société Deka Vienne Rocher Holdco (société absorbée) par la société Deka Vienne Rocher Propco (société absorbante) en application de la Directive 2005/56/CE du Parlement européen et du Conseil du 26 octobre 2005 sur les fusions transfrontalières de sociétés de capitaux (ci-après la «Directive») transposée en droit français aux articles L.236-25 et suivants et aux articles R.236-13 et suivants du Code de commerce et en droit luxembourgeois aux articles 257 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (ci-après la «Loi Luxembourgeoise»).

La fusion devra respecter les dispositions légales applicables dans les deux Etats concernés. A cet égard, l'article 257 de la Loi Luxembourgeoise autorise expressément les fusions entre sociétés de nationalité différente dans la mesure où la législation de l'autre Etat concerné l'autorise et est respecté.

De la même manière, aux termes des articles L.236-25 à L.236-32 du Code de commerce, une société française peut participer comme société absorbante à une opération de fusion avec une autre société immatriculée dans un Etat membre de l'Union Européenne qui l'autorise et dans le respect de la législation de cet Etat

La Société Absorbante et la Société Absorbée appartiennent au groupe allemand DEKA.

La société DEKA Immobilien Investment GmbH, société à responsabilité limitée de droit allemand, ayant son siège social sis à Taunusanlage 1 - 60329 Francfort, Allemagne enregistrée au registre des sociétés de Frankfurt am Main sous le numéro HRB 8633 (ci-après désignée «DEKA Immobilien Investment»), agissant en son nom mais pour le compte du fonds d'investissement immobilier allemand (offenes Immobilien-Sondervermögen au sens de la loi allemande sur le capital investissement Kapitalanlagegesetzbuch. KAGB) DEKA Immobilien Europa, détient directement l'intégralité des parts sociales composant le capital de la Société Absorbée, qui détient elle-même l'intégralité des actions composant le capital de la Société Absorbante.

Pour mémoire, DEKA Immobilien Investment est une société de gestion de capital (AIF-Kapitalverwaltungsgesellschaft) au sens de la loi allemande sur le capital investissement (Kapitalanlagegesetzbuch, KAGB).

Le projet de fusion est conclu à l'envers, l'associé unique de la Société Absorbée qui détient 100% du capital et des droits de vote de la Société Absorbante (à savoir la société DEKA Immobilien Investment) étant appelé, après la fusion, à prendre le contrôle de la Société Absorbante.

2. Caractéristiques des sociétés: (article 5 (a) de la Directive, article 261 de la Loi Luxembourgeoise et article R.236-14 1° du Code de commerce français).

2.1. Caractéristiques de la Société Absorbante

La dénomination sociale de la Société Absorbante est Deka Vienne Rocher Propco, une société par actions simplifiée de droit français, ayant son siège social au 10-12 avenue de l'Arche, 92419 Courbevoie Cedex (France), immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 531 884 187.

La Société Absorbante a notamment pour objet l'acquisition, la location et la gestion d'immeubles construits ou acquis en vue de la location et des droits réels portant sur de tels biens, visés aux articles R.214-160 et R.214-161 du Code monétaire et financier, et notamment d'un immeuble situé au 19-23b rue de Vienne, 38-46 rue du Rocher, 2 impasse Dany - 75008 Paris.

La Société Absorbante, constituée le 21 avril 2011, expirera le 21 avril 2110.

L'exercice social de la Société Absorbante commence le 1er juin de chaque année et se termine le 31 mai de l'année suivante.

Son capital social s'élève actuellement à 137.000.000 euros, divisé en 1.370.000 actions d'une valeur nominale de 100 euros, entièrement libéré.

Les titres de capital ne sont pas négociés sur un marché réglementé.

Hormis les actions ordinaires composant son capital, la Société Absorbante n'a émis aucune autre valeur mobilière ni consenti aucune option de souscription ou d'achat d'actions ni attribué aucune action gratuite.

2.2. Caractéristiques de la Société Absorbée

La dénomination sociale de la Société Absorbée est Deka Vienne Rocher SARL, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 3 rue des Labours - L - 1912 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), immatriculée au registre de commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B 159703.

La Société Absorbée a pour objet notamment l'acquisition, la détention, le développement, la construction, l'administration, l'entretien ainsi que la mise en location à long terme, respectivement la «Verpachtung» d'immeubles. Des mises en locations à court terme sont permises à titre subordonné, p.ex. location d'emplacement de stationnement pour véhicules. L'objet de la Société Absorbée englobe également l'acquisition de biens et la conclusion d'affaires nécessaires pour l'exploitation des immeubles. La Société Absorbée peut prendre des participations dans des entreprises, à conditions que (i) l'objet social d'une telle entreprise, de par la loi, ou de par ses statuts, soit une activité que la Société Absorbée pourrait exercer elle-même, (2) la contribution des associés soit entièrement libérée, et (3) la responsabilité de la Société résultant de sa participation dans l'entreprise soit limitée par la forme juridique de l'entreprise.

La Société Absorbée, constituée le 21 février 2011, a une durée illimitée.

L'exercice social de la Société Absorbée commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Son capital social s'élève actuellement à 137.300.000 euros, divisé en 1.373.000 parts sociales d'une valeur nominale de 100 euros, entièrement libérées.

Les titres de capital ne sont pas négociés sur un marché réglementé.

Honnis les parts sociales composant son capital, la Société Absorbée n'a émis aucune autre valeur mobilière.

2.3. Liens de capital entre les Sociétés - Détention d'actions propres

La Société Absorbante et la Société Absorbée appartiennent toutes les deux au groupe allemand DEKA,

La Société Absorbante ne détient aucun titre de capital de la Société Absorbée.

La Société Absorbée détient, à ce jour, l'intégralité des actions composant le capital de la Société Absorbante. Elle ne détient aucune de ses propres parts sociales.

La Société Absorbée est une filiale à 100% de la société DEKA Immobilien Investment, agissant en son nom mais pour le compte du fonds d'investissement immobilier allemand (offertes Immobilien-Sondervermögen) DEKA Immobilien Europa, géré par elle.

3. Motifs et objectifs de la fusion. La présente fusion s'inscrit dans le cadre d'une restructuration interne au groupe DEKA en Europe ayant pour but de simplifier l'organigramme du groupe et de diminuer les coûts de structure.

4. Effets de la fusion (article 2.2. de la Directive).

4.1. Dissolution sans liquidation et transmission du patrimoine de la Société Absorbée

La fusion entraînera la dissolution sans liquidation de la Société Absorbée et la transmission de son patrimoine à la Société Absorbante, dans l'état où il se trouvera à la Date de Réalisation de la Fusion (tel que ce terme est défini ci-après).

En conséquence, à la Date de Réalisation de la Fusion (conformément à l'article L. 236-31 du Code de commerce qui s'applique au titre de la législation de la Société Absorbante), la Société Absorbée, dissoute sans liquidation, transfèrera l'ensemble de ses éléments d'actifs et de passifs (au moyen d'une transmission universelle de patrimoine) à la Société Absorbante en application de l'article 259 de la Loi Luxembourgeoise et de l'article L.236-3 1 du Code de commerce français (fusion par voie d'absorption).

A ce titre, l'opération emportera transmission au profit de la Société Absorbante de tous les droits, biens et obligations de la Société Absorbée.

En échange, la Société Absorbante émettra des actions nouvelles au bénéfice de l'associé unique de la Société Absorbée, ainsi que précisé à l'article 5.

4.2. Sort des dettes, droits et obligations de la Société Absorbée

A la Date de Réalisation de la Fusion, la Société Absorbante sera débitrice de tous les créanciers de la Société Absorbée en leurs lieux et place et sera subrogée dans tous leurs droits et obligations.

A la Date de Réalisation de la Fusion, la Société Absorbante prendra en charge les engagements donnés par la Société Absorbée et elle bénéficiera des engagements reçus par elle, tels qu'ils figurent hors bilan dans ses comptes et ce, le cas échéant, dans les limites fixées par le droit positif.

5. Rapport d'échange des droits sociaux (article 5 (b), (c) et (e) de la Directive, article 261 (2) b) et c) de la Loi Luxembourgeoise et article R.236-14 2° et 3° du Code de commerce français).

5.1. Rapport d'échange des droits sociaux

Il sera procédé à l'échange d'actions de la Société Absorbante contre les parts sociales de la Société Absorbée dans le cadre de la fusion.

Le rapport d'échange a été déterminé en fonction des valeurs respectives des titres de chaque société participante estimées par la méthode de l'actif net réévalué au 30 juin 2015, savoir:

- un montant de 190.190.420 euros s'agissant des titres de la Société Absorbée;
- un montant de 190.050.170 euros s'agissant des titres de la Société Absorbante.

Des précisions complémentaires sur l'application des méthodes retenues sont données conformément à la réglementation en vigueur dans les rapports soumis aux associés par les organes de direction des sociétés participantes.

La valeur réelle par action de la Société Absorbante ressort à 138,7228 euros et la valeur réelle par part sociale de la Société Absorbée ressort à 138,5218 euros

Il est par conséquent proposé que 1.371.077,8 arrondi à 1.371.078 actions de la Société Absorbante soient échangées contre 1.373.000 parts sociales de la Société Absorbée, en application d'une parité d'échange de 9986 actions de la Société Absorbante pour 10.000 parts sociales de la Société Absorbée (soit 138,5218 euros divisé par 138,7228 euros).

5.2. Augmentation du capital de la Société Absorbante - Remise et droits des actions nouvelles à créer par la Société Absorbante

Compte tenu du rapport d'échange proposé à l'article 5.1 ci-avant, la Société Absorbante augmentera son capital de 137.107.800 euros par création de 1.371.078 actions au titre de la fusion, d'un montant nominal de 100 euros chacune.

Le capital de la Société Absorbante sera ainsi porté de 137.000.000 euros à 274.107.800 euros.

Les actions nouvelles émises par la Société Absorbante seront inscrites en compte par ses soins ou ceux de son mandataire au nom de l'associé unique de la Société Absorbée, bénéficiaire de l'échange.

Elles auront droit pour la première fois aux dividendes à servir au titre de l'exercice en cours, ouvert le 1^{er} juin 2015.

Pour le reste, elles seront, dès leur création, assimilées aux actions ordinaires anciennes et soumises à toutes les dispositions statutaires.

5.3. Réduction du capital de la Société Absorbante

Dans le patrimoine de la Société Absorbée, figurent 1.370.000 actions de la Société Absorbante.

Celle-ci ne pouvant pas détenir ses propres actions qui lui sont apportées dans le cadre de l'opération de fusion; aussi, proposera-t-elle à son associé unique d'annuler par voie de réduction de capital ces 1.370.000 actions qu'elle recevra dans le patrimoine qui lui sera transmis par la Société Absorbée.

Le capital social de la Société Absorbante porté à 274.107.800 euros suite à la fusion, sera, sous réserve de la décision de l'associé unique, réduit de 137.000.000 euros,

Il sera ainsi ramené à 137.107.800 euros et divisé en 1.371.078 actions de 100 euros chacune.

5.4. Examen par des experts indépendants

Conformément à l'article 8 paragraphe 4 de la Directive, à l'article 266 (5) de la Loi Luxembourgeoise et à l'article L236-10 du Code de commerce français ni un examen du projet commun de fusion par des experts indépendants ni un rapport d'expert ne sont requis si tous les associés de chacune des sociétés participant à la fusion en ont ainsi décidé.

Dans la mesure où l'associé unique de chacune des Sociétés participantes a renoncé à l'exigence de rapport, aucun expert indépendant ne sera nommé.

6. Comptes de référence utilisés pour établir les conditions de la fusion transfrontalière (article 5 (1) de la Directive, article 261 (2) e) de la Loi Luxembourgeoise et article R.236-14 8° du Code de commerce français). Les conditions de la fusion transfrontalière ont été établies par les Sociétés participantes au vu:

- d'une situation comptable intermédiaire (bilan et compte de résultat) de la Société Absorbante arrêtée au 30 juin 2015 établie selon les mêmes méthodes et suivant la même présentation que les derniers comptes annuels de la Société Absorbante;

- d'une situation comptable intermédiaire (bilan et compte de résultat) de la Société Absorbée arrêtée au 30 juin 2015 établie selon les mêmes méthodes et suivant la même présentation que les derniers comptes annuels de la Société Absorbée. (ci-après désignés ensemble les «Comptes de Référence»).

Pour mémoire:

- les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mai 2015 de la Société Absorbante ont été approuvés par décisions de l'associé unique en date du 2 septembre 2015;

- les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2014 de la Société Absorbée ont été approuvés par décisions de l'associé unique en date du 23 février 2015.

7. Dates d'effet de la fusion (articles 5 (f) et 12 de la Directive).

7.1. Date d'effet de la fusion du point de vue comptable et fiscal

Les opérations de la Société Absorbée sont, du point de vue comptable et fiscal, considérées comme accomplies par la Société Absorbante rétroactivement à partir du 1^{er} juillet 2015 à 0 heure au sens de l'article 261 (2) e) de la Loi Luxembourgeoise et de l'article R.236-14 4° du Code de commerce français.

En conséquence, la Société Absorbante reprendra dans ses livres l'ensemble des opérations réalisées par la Société Absorbée depuis cette date.

7.2. Date d'effet juridique

D'un point de vue juridique, conformément à l'article 12 de la Directive et à l'article L. 236-31 du Code de commerce français, la fusion deviendra définitive à compter de l'accomplissement du contrôle de légalité, à savoir de la date de délivrance par le greffier du Tribunal de Commerce de Nanterre du certificat de légalité prévu à l'article 11 de la Directive et à l'article L236-30 du Code de commerce français (ci-après désignée la «Date de Réalisation de la Fusion»).

8. Réalisation de la fusion. La fusion est soumise aux conditions suspensives suivantes:

- approbation de la fusion transfrontalière de la Société Absorbante et de la Société Absorbée telle qu'elle est prévue dans le présent projet par l'associé unique de la Société Absorbée;

- approbation de la fusion transfrontalière de la Société Absorbante et de la Société Absorbée telle qu'elle est prévue dans le présent projet et de l'augmentation de capital en résultant par l'associé unique de la Société Absorbante;

Comme indiqué à l'article 7.2 ci-avant, la fusion aura un effet juridique différé et deviendra définitive à compter de l'accomplissement du contrôle de légalité, à savoir de la date de délivrance par le greffier du Tribunal de Commerce de Nanterre du certificat de légalité, soit postérieurement à ces approbations.

A défaut de réalisation de l'opération le 31 décembre 2015 au plus tard, le présent projet commun de fusion transfrontalière sera considéré comme nul et de nul effet, sans indemnité de part ni d'autre.

9. Droits spéciaux et mesures (article 5 (g) de la Directive). Conformément à l'article 261 (2) f) de la Loi Luxembourgeoise et de l'article R.236-14 5° du Code de commerce français, il n'existe pas de droits spéciaux accordés aux associés

individuels des Sociétés, aux porteurs de titres autres que des actions ou d'autres droits qui pourraient faire l'objet d'une rémunération particulière. Par ailleurs, aucune mesure particulière à l'égard de ces personnes n'est proposée ou prévue.

10. Avantages particuliers (article 5 (h) de la Directive). Conformément à l'article 261 (2) g) de la Loi Luxembourgeoise et de l'article R.236-14 6° du Code de commerce français, aucun avantage particulier n'a été ou n'est accordé aux membres des organes d'administration, de direction, de surveillance ou de contrôle des Sociétés à l'occasion de la fusion. Par ailleurs, aucune mesure particulière n'est proposée ou prévue à l'égard de ces personnes. Dans la mesure où l'associé unique de chacune des Sociétés renonce à l'exigence de rapport d'un expert indépendant et a donc décidé de ne pas nommer un expert indépendant pour la fusion envisagée, il n'y a pas d'expert à qui de tels avantages particuliers auraient pu être accordés.

11. Effets probables sur l'emploi (article 5 (d) de la Directive, article 261 (4) b) de la Loi Luxembourgeoise et article R.236-14 11° du Code de commerce français).

11.1. Contrats de travail

La Société Absorbante et la Société Absorbée n'ont pas d'effectif salarié.

En France et au Luxembourg, la fusion n'aura aucune incidence sur l'emploi.

11.2. Conventions collectives

La Société Absorbante et la Société Absorbée ne sont actuellement pas liées par une convention collective de travail.

11.3. Comités d'entreprise

Il n'existe pas de comité d'entreprise au sein de la Société Absorbante et de la Société Absorbée.

Aucune mesure de réorganisation ou de changement opérationnel relative aux opérations de la Société Absorbante ou de la Société Absorbée n'est prévue ou envisagée en raison de la fusion.

12. Statuts de la société absorbante (article 5 (i) de la Directive, article 261 (4) a) de la Loi Luxembourgeoise et article R.236-14 9° du Code de commerce français). A compter de la réalisation définitive de la fusion, les statuts de la Société Absorbante seront modifiés pour inclure notamment le nouveau montant du capital social de la Société Absorbante résultant de l'augmentation de capital consécutive à la réalisation de la fusion et de la réduction de capital par annulation des actions propres de la Société Absorbante reçues par elle au titre de la fusion.

Le projet de statuts mis à jour qui entrera en vigueur au jour de la Date de Réalisation de la Fusion figure en annexe 12 aux présentes.

13. Procédure portant sur le droit de participation des travailleurs (article 5 (j) de la Directive, article 261 (4) c) de la Loi Luxembourgeoise, articles R.236-14 10° et L236-28 du Code de commerce français et articles L2371-1 et L.2371-2 du Code du travail français). La procédure portant sur le droit de participation des travailleurs n'est pas applicable car les conditions légales pour protéger le droit de participation des travailleurs selon la loi luxembourgeoise concernant la co-gestion des travailleurs dans le cadre d'une fusion transfrontalière et la Directive Européenne 2005/56/EC du 26 octobre 2005 ainsi que l'article L.2371-2 du Code du travail français ne sont pas remplies.

La Société Absorbée et la Société Absorbante ne sont actuellement soumises à aucun droit de participation des travailleurs au sens de l'article 261 (4) c) de la Loi Luxembourgeoise et de l'article L.2351-6 du Code du travail français sur renvoi de l'article L2371-3 dudit Code.

Dès lors, il n'est pas nécessaire de mettre en place la procédure portant sur la participation des travailleurs et de créer un groupe spécial de négociation afin de déterminer leurs droits de participation dans la Société Absorbante.

14. Evaluation du patrimoine actif et passif transféré (article 5 (k) de la Directive, article 261 (4) d) de la Loi Luxembourgeoise et article R.236-14 7° du Code de commerce français).

14.1. Traitement comptable

Au regard du nouveau plan comptable général (règlement n°2014-05 du 5 juin 2014), le projet de fusion implique des sociétés sous contrôle commun, la Société Absorbée contrôlant la Société Absorbante.

En conséquence, les actifs et passifs composant le patrimoine de la Société Absorbée seront transmis à la Société Absorbante et donc comptabilisés par elle, selon leurs valeurs comptables, l'opération impliquant des sociétés sous contrôle commun, la Société Absorbée contrôlant la Société Absorbante.

14.2. Conséquence du choix de la date d'effet comptable de l'opération

Les Sociétés participantes déclarent que le montant de l'actif net à transmettre déterminés à l'article 14.3 ci-après ne risque pas de devenir supérieur à la valeur globale de la Société Absorbée à la Date de Réalisation de la Fusion, dans la mesure où les apports sont effectués à leurs valeurs nettes comptables et que lesdits actifs comportent des plus-values latentes.

14.3. Désignation et évaluation des actifs et des passifs à transmettre

Les actifs et les passifs de la Société Absorbée dont la transmission à la Société Absorbante est projetée comprenaient au 30 juin 2015 les éléments figurant en annexe 14.3 (Copie des Comptes de Référence).

Les actifs figurant dans les Comptes de Référence de la Société Absorbée s'élève à un montant net de 137.161.636,97 euros. Il est spécifié que dans le cas où, par suite d'erreur ou d'omission, certains éléments d'actif n'auraient pas été énoncés

dans le présent acte et ses annexes, ces éléments seraient réputés la propriété de la Société Absorbante à laquelle ils seraient transmis de plein droit sans que cette transmission puisse donner lieu à une rémunération complémentaire.

Les passifs figurant dans les Comptes de Référence de la Société Absorbée s'élève à un montant net de 21.386,81 euros.

Soit un actif net à transmettre de 137.140.250,16 euros,

14.4. Montant prévu de la prime de fusion

La différence constatée entre:

- l'actif net à transmettre, soit 137.140.250,16 euros,

- et le montant nominal des actions à créer par la Société Absorbante, soit 137.107.800 euros,

représentant par conséquent 32.450,16 euros sera comptabilisée en prime de fusion par la Société Absorbante.

15. Déclarations et stipulations relatives au patrimoine à transmettre.

15.1. Concernant les biens et droits immobiliers

Néant

15.2. Concernant le fonds de commerce

Néant

15.3. Concernant les titres de participation

A l'exception de la totalité des actions composant le capital de la Société Absorbante, la Société Absorbée ne détient aucun titre de participation.

15.4. Concernant les contrats intuitu personae

La Société Absorbée n'a conclu aucun contrat intuitu personae.

Au cas où la transmission de certains contrats ou de certains biens serait subordonnée à l'accord ou à l'agrément d'un cocontractant ou d'un tiers quelconque, la Société Absorbée se chargera de l'obtention desdits agréments et s'engage à en rendre compte à la Société Absorbante.

15.5. Concernant les litiges

La Société Absorbée n'est partie à aucun litige.

15.6. Concernant la période intercalaire

Ainsi qu'elle le certifie, la Société Absorbée n'a, depuis le 1^{er} juillet 2015, réalisé aucune opération significative sortant du cadre de la gestion courante et, en particulier, n'a cédé ou acquis aucun actif immobilisé dont la transmission donne lieu à des formalités de publicité particulières.

Elle s'interdit jusqu'à la réalisation définitive de la fusion, si ce n'est avec l'accord de la Société Absorbante, d'accomplir des actes ou opérations de cette nature.

16. Régime fiscal.

16.1. Impôt sur les sociétés

Conformément aux stipulations de l'article 7 ci-dessus, la fusion prendra effet, d'un point de vue comptable et fiscal à la date du 1^{er} juillet 2015. En conséquence, les résultats bénéficiaires ou déficitaires, réalisés depuis cette date par la Société Absorbée seront inclus dans le résultat fiscal de la Société Absorbante au titre de l'exercice ouvert le 1^{er} juin 2015.

La Société Absorbante et la Société Absorbée entendent placer la fusion sous le régime fiscal de faveur des fusions prévu par les articles 210 A et suivants du Code général des impôts.

En conséquence, la Société Absorbante s'engage à respecter l'ensemble des dispositions et prescriptions correspondantes, et notamment:

- Reprendre, le cas échéant, à son passif les provisions dont l'imposition a été différée au niveau de la Société Absorbée;

- Se substituer, le cas échéant, à la Société Absorbée pour la réintégration des résultats dont la prise en compte avait été différée;

- Calculer les plus-values réalisées ultérieurement à l'occasion de la cession des immobilisations non amortissables (et des titres de portefeuille qui leur sont assimilés en application des dispositions de l'article 210 A 6 du CGI) reçues en apport d'après la valeur que ces biens avaient du point de vue fiscal, dans les écritures de la Société Absorbée;

- Réintégrer dans ses bénéfices imposables, dans les délais et conditions prévus à l'article 210 A, 3^o du CGI, les plus-values dégagées lors de la fusion sur les actifs amortissables;

- Reprendre à son bilan les éléments non immobilisés pour la valeur que ces éléments avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de Deka Vienne Rocher Holdco (valeur brute moins amortissement ou provision) et calculer toute dépréciation sur la base de la valeur brute qu'avaient ces éléments dans les comptes de la Société Absorbée; et

- En complément, reprendre, le bénéfice et/ou la charge de tous les engagements qui auraient pu être antérieurement souscrits par Deka Vienne Rocher Holdco à l'occasion d'opérations antérieures ayant bénéficié d'un régime fiscal de faveur en matière de droits d'enregistrement et/ou d'impôt sur les sociétés ou encore de taxe sur le chiffre d'affaires.

Par ailleurs, Deka Vienne Rocher Holdco et Deka Vienne Rocher Propco s'engagent à accomplir, au titre de la présente fusion, les obligations déclaratives prévues à l'article 54 septies du CGI.

Ainsi, conformément à l'Article 54septies du CGI, Deka Vienne Rocher Propco s'engage à :

- Joindre un état de suivi des valeurs fiscales conforme au modèle fourni par l'administration fiscale faisant apparaître, pour chaque nature d'élément apporté, les renseignements nécessaires au calcul du résultat imposable en cas de cession ultérieure des éléments apportés. Cet état fera apparaître qu'aucune plus-value n'est réalisée dans la mesure où d'un point de vue comptable et fiscal, l'opération a lieu à la valeur nette comptable;

- Indiquer sur le registre des plus-value en sursis d'imposition visé par l'article 54 septies du CGI, la date de la fusion, la nature des biens transférés, leur valeur comptable d'origine, leur valeur fiscale à retenir pour le calcul des plus-values ultérieures ainsi que leur valeur d'apport.

16.2. Droits d'enregistrement

La fusion, qui concerne une personne morale française soumise à l'impôt sur les sociétés et une société de capitaux luxembourgeoise (Deka Vienne Rocher Holdco, dont la forme juridique est une société à responsabilité limitée) bénéficiera automatiquement des dispositions de l'article 816 du Code Général des Impôts français («CGI»). La formalité sera donc requise sous le bénéfice du seul droit fixe de 500 €.

16.3. Taxe sur la Valeur Ajoutée («TVA»)

Selon ce qui est stipulé aux articles 9(2) et 15(2) de la loi luxembourgeoise modifiée du 12 février 1979 concernant la taxe sur la valeur ajoutée (la «Loi TVA»), «n'est pas considérée comme livraison de biens ou prestation de services la cession, sous quelque forme et à quelque titre que ce soit, d'une universalité totale ou partielle de biens à un autre assujetti. En ce cas, le cessionnaire est censé continuer la personne du cédant.»

Dans le cas de la Fusion, la Société Absorbée va transférer l'intégralité de ses actifs et passifs à la Société Absorbante, i.e. l'ensemble du patrimoine de la Société Absorbée sera transféré à la Société Absorbante. Par conséquent, la Fusion (par absorption) devrait pouvoir être qualifiée de «transfert en continuité d'exploitation» visé aux articles 9(2) et 15(2) de la Loi TVA et, en tant que tel, échapper au champ d'application de la T.V.A. d'un point de vue fiscal luxembourgeois,

En considération de cela, le successeur (par voie de succession à titre universel) devrait être considéré comme continuant l'exploitation et reprenant tous les droits, obligations et dettes du patrimoine transféré.

La Société Absorbée n'étant pas immatriculée à la T.V.A au Luxembourg, aucune formalité ne devrait être requise (telle qu'une procédure de déclaration de cessation) du fait de la fusion d'un point de vue fiscal luxembourgeois.

17. Stipulations diverses.

17.1. Annexes

Les annexes dont la liste est donnée ci-après et auxquelles il est fait référence dans le présent projet de fusion transfrontalière forment un tout indivisible avec ledit projet.

Liste des annexes:

Annexe 12: Copie de statuts de la Société Absorbante

Annexe 14.3: Copie des Comptes de Référence

17.2. Frais et droits

Les frais, droits et honoraires occasionnés par la fusion seront supportés par la Société Absorbante.

17.3. Pouvoirs

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes pour effectuer tous dépôts, mentions ou publications où besoin sera, ainsi que, plus généralement, pour effectuer toutes formalités qui s'avèreraient nécessaires dans le cadre de la réalisation de la fusion et, notamment, les dépôts au Greffe du Tribunal de Commerce compétent.

Les Sociétés participantes s'engagent à donner les signatures nécessaires à l'accomplissement de toutes formalités relatives à l'opération projetée.

Sont désignés en qualité de mandataire de la Société Absorbée, Monsieur Thomas SEIDLER (gérant), et en qualité de mandataire de la Société Absorbante, Madame Ilka EMSHEIMER (Président), à l'effet de signer la déclaration de régularité et de conformité prévue à l'article L 236-6 du Code de commerce français.

Sont désignés en qualité de mandataires de la Société Absorbée, l'Etude Wildgen Partners in Law, 69 Boulevard de la Pétrusse L-2320 Luxembourg avec faculté de subdélégation à toute personne de son choix, à l'effet de représenter la Société Absorbée devant le notaire luxembourgeois et réaliser toutes formalités requises au Luxembourg, incluant notamment le dépôt et la publicité du projet commun de fusion.

Sont désignés en qualité de mandataires de la Société Absorbante, le cabinet FIDAL à l'effet de réaliser les formalités légales requises sur le territoire français et notamment auprès du greffe du Tribunal de commerce de Paris.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes, pour effectuer tous dépôts, mentions ou publications où besoin sera et notamment en vue du dépôt.

Fait à Paris, le 15 septembre 2015, en 6 exemplaires originaux.

Deka Vienne Rocher Propco / Deka Vienne Rocher SARL

Représentée par Ilka EMSHEIMER et Thomas SEIDLER / Représentée par Jakob SCHAEFFER et Thomas SEIDLER

Annexe 12. Copie des statuts de la Société Absorbante

Appendix 12 Copy of the Acquiring Company's articles of association

Deka Vienne Rocher Propco

STATUTS

Art. 1^{er}. Forme. La Société est une société par actions simplifiée régie par les lois et règlements en vigueur, ainsi que par les présents statuts.

Elle ne peut faire publiquement appel à l'épargne.

Art. 2. Objet. La Société a pour objet, en France et dans tous pays:

- L'acquisition, la location et la gestion d'immeubles construits ou acquis en vue de la location et des droits réels portant sur de tels biens, visés aux articles R. 214-160 et R. 214-161 du Code monétaire et financier, et notamment d'un immeuble situé au 19-23b rue de Vienne. 38-46 rue du Rocher, 2 impasse Dany, 75008 Paris, à condition que (i) le prix d'acquisition de chaque actif n'excède pas 15% de la valeur totale des actifs du fonds Deka-Immobilier Europa pour le compte duquel la participation dans la Société est détenue, et (ii) chaque actif remplit les critères d'investissement du fonds Deka-Immobilier Europa;

- les immeubles et droits réels visés ci-dessus seront évalués, préalablement à leur acquisition, par un expert immobilier qualifié, indépendant, et expérimenté ayant une connaissance suffisante du type d'immeuble ou droit réel en question et du marché local; cet expert ne pourra pas être membre d'un comité d'expert immobilier désigné par la société de gestion du fonds Deka-Immobilier Europa;

- et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, immobilières ou mobilières pouvant se rattacher directement aux objets ci-dessus spécifiés, y compris l'octroi de garanties et sûretés.

Art. 3. Dénomination sociale. La dénomination sociale de la Société est:

Deka Vienne Rocher Propco

Tous les actes et documents émanant de la Société et destinés aux tiers doivent indiquer la dénomination sociale, précédée ou suivie immédiatement et lisiblement des mots "société par actions simplifiée" ou des initiales "SAS", et de l'énonciation du montant du capital social ainsi que le lieu et le numéro d'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés.

Art. 4. Siège social. Le siège social est situé 10-12 avenue de l'Arche, 92419 Courbevoie Cedex

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit soit sur décision du Président, qui est investi des pouvoirs nécessaires pour modifier en conséquence les statuts, soit sur décision de l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, sur décision de la collectivité des associés.

Art. 5. Durée. La durée de la Société est de quatre-vingt-dix-neuf (99) ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

Les décisions de prorogation de la durée de la Société sont prises par l'associé unique ou par la collectivité des associés dans les conditions de l'article 16 des présents statuts.

Art. 6. Apports. Le capital social est constitué uniquement par des apports en numéraire.

L'associé unique apporte la somme de cent quatorze millions euros, représentant la totalité du capital social, déposée au crédit d'un compte n° FR76 30003 03175 00043319528 27 ouvert au nom de la Société en formation, auprès de la banque Société Générale, Paris Etoile Entreprises, 33 avenue de Wagram, 75017 Paris.

Suite à la décision de l'associé unique en date du 20 juin 2013, le capital social a été porté de cent quatorze million (114.000.000) euros à cent trente-sept millions (137.000.000) euros à la suite d'une augmentation de capital en numéraire d'un montant de vingt-trois millions (23.000.000) euros.

Par décision en date du [-] 2015, l'associé unique a approuvé la fusion de la société Deka Vienne Rocher SARL et de la Société, par voie d'absorption de la première par la seconde. Le capital social a été augmenté d'un montant de 137.107.800 euros représenté par 1.371.078 actions pour être ainsi porté de 137.000.000 euros à 274.107.800 euros.

Par décision en date du [-] 2015, l'associé unique a décidé d'annuler les 1.370.000 actions de la société reçues par elle au titre de sa fusion avec la société Deka Vienne Rocher SARL. Le capital a ainsi été ramené de 274.107.800 euros à 137.107.800 euros.

Art. 7. Capital social. Le capital social est fixé à ta somme de 137.107.800 euros, divisé en 1.371.078 actions d'une seule catégorie de 100 euros chacune, libérées de la totalité de leur valeur nominale.

Art. 8. Modifications du capital. Toute modification du capital résultant d'une opération d'augmentation, d'amortissement ou de réduction du capital social, requiert une décision collective des associés ou une décision de l'associé unique, dans les conditions de l'article 16 des présents statuts.

Art. 9. Forme des actions. Les actions sont nominatives.

La matérialité des actions résulte de leur inscription au nom du ou des titulaires sur des comptes tenus à cet effet par la Société dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi et les règlements en vigueur.

Une attestation d'inscription en compte sera délivrée par la Société à tout associé en faisant la demande.

Art. 10. Cession des actions. Les actions de la Société sont librement négociables.

Les titres inscrits se transmettent par virement de compte à compte.

Art. 11. Droits et obligations attachés aux actions. Chaque action donne droit au vote et à la représentation dans les décisions des associés ou de l'associé unique. Les droits de vote attachés aux actions sont proportionnels à la quantité de capital qu'ils représentent et chaque action donne droit à son détenteur à une voix.

Chaque action donne droit, dans l'actif social, les bénéfices et le boni de liquidation, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente,

La propriété d'une action emporte de plein droit adhésion aux statuts, aux modifications ultérieures et à toutes décisions des associés ou de l'associé unique.

Les actions sont indivisibles à l'égard de la Société.

Art. 12. Président.

12.1. Désignation

La Société est dirigée par un Président, qui peut être une personne physique ou une personne morale. Le Président personne morale, peut être choisi en dehors des associés.

12.2 Nomination, démission et révocation

Le Président est nommé et peut être révoqué à tout moment par l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés par une décision collective des associés prise à la majorité des voix des associés.

Le Président a le droit de renoncer à ses fonctions à charge pour lui d'en informer l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, chacun des associés.

12.3 Pouvoirs du Président

Le Président représente la Société à l'égard des tiers et est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société dans la limite de l'objet social et des pouvoirs expressément dévolus par les dispositions légales aux décisions collectives des associés des sociétés par actions simplifiées.

Toutefois, le Président ne pourra pas, sans l'accord préalable de l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés de la collectivité des associés, accomplir les actes suivants:

- l'acquisition ou la cession, sous toute forme, de valeurs mobilières ou de tout autre actif disponible sur les marchés financiers;
- l'acquisition, la cession, sous toute forme, ou Sa conclusion de contrats de bail se rapportant à des immeubles ou à des droits immobiliers;
- l'octroi de tout droit ou de toute sûreté sur des immeubles ou des valeurs mobilières détenus par la Société ou sur tout actif et, plus généralement, l'octroi de toutes sûretés et garanties;
- tout acte ou engagement sortant du cadre ordinaire de la gestion de la Société; l'embauche et le licenciement de tout salarié;
- la conclusion de tout contrat de gestion portant sur les actifs dont la Société est propriétaire ou locataire.

En outre, à titre de mesure interne non opposable aux tiers, la Société ne sera valablement engagée par son Président qu'à la condition que ce dernier agisse conjointement avec l'un des Directeurs Généraux de la Société.

12.4 Délégation de pouvoirs

Le Président peut, sous sa responsabilité, consentir toutes délégations de pouvoirs à tout tiers pour un ou plusieurs objets déterminés et pour une durée limitée.

12.5 Durée des fonctions

La durée des fonctions du Président est librement déterminée lors de sa nomination par l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés par décision collective des associés,

12.6 Conditions d'exercice du mandat

La limite d'âge pour l'exercice des fonctions de Président, lorsque celui-ci est une personne physique, est fixée à soixante-cinq ans.

Art. 13. Directeur général - Directeur général délégué. L'associé unique ou en cas de pluralité d'associés les associés peuvent nommer, dans les mêmes conditions que celles applicables à la nomination du Président, une personne ou plusieurs personnes autre(s) que le Président portant le titre de Directeur Général ou de Directeur Général Délégué et investie(s) des mêmes pouvoirs que le Président.

Les dispositions de l'article 12 relatif au Président sont applicables mutatis mutandis au Directeur Général et/ou au Directeur Général Délégué. En particulier, le ou les Directeurs Généraux seront soumis aux mêmes limitations de pouvoirs que le Président, conformément à l'article 12.3 des statuts.

A titre de mesure interne non opposable aux tiers, la Société ne sera valablement engagée qu'à la condition, (i) que le Président et un Directeur Général de la Société agissent conjointement en son nom, ou (ii) qu'au moins deux Directeurs Généraux de la Société agissent conjointement en son nom. En conséquence, les actes concernant et engageant la Société ainsi que tous les engagements pris en son nom vis-à-vis des tiers devront porter (i) la signature conjointe du Président et d'un Directeur Général ou (ii) la signature conjointe de deux Directeurs Généraux.

Art. 14. Rémunération du président et du directeur général. La rémunération du Président est fixée chaque année par l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés par décision collective des associés lors de l'approbation des comptes.

L'associé unique ou les associés peut autoriser la Société à conclure un contrat de travail avec le Président et/ou le Directeur Général définissant les conditions d'exercice de leurs fonctions, leur rémunération, les modalités d'évolution de celle-ci, ainsi que les principes d'indemnisation dues en cas de rupture de contrat, à condition que ce contrat corresponde à un emploi effectif.

Le contrat de travail pourra être préexistant ou consenti par l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés par les associés après la nomination en qualité de Président.

Art. 15. Conventions entre la société et ses dirigeants. En vertu de l'article L.227-10 du Code de Commerce, le commissaire aux comptes, ou s'il n'en a pas été désigné, le Président, présente aux associés un rapport sur les conventions intervenues directement ou par personne interposée entre la Société et son Président, l'un de ses dirigeants, l'un de ses associés disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % ou, s'il s'agit d'une société associée, la société la contrôlant au sens de l'article L.233-3 du Code de Commerce.

Les associés statuent sur ce rapport.

Lorsque la Société ne comprend qu'un seul associé, il est seulement fait mention au registre des décisions des conventions intervenues directement ou par personnes interposées entre la Société et l'un de ses dirigeants.

Les conventions non approuvées produisent néanmoins leurs effets à charge pour la personne intéressée et éventuellement pour le Président et les autres personnes intéressées d'en supporter les conséquences dommageables pour la Société.

Conformément à l'article L.227-11 du Code de Commerce, les conventions portant sur les opérations courantes et conclues à des conditions normales entre la Société et les personnes ci-dessus mentionnées au paragraphe 1 du présent article, sont communiquées au commissaire aux comptes. Tout associé a le droit d'en obtenir communication.

Art. 16. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives.

16.1 Décisions soumises à l'associé unique ou à la collectivité des associés

L'associé unique ou la collectivité des associés a compétence pour prendre les décisions suivantes:

- augmentation, amortissement ou réduction du capital,
- fusion, scission, apport partiel d'actifs,
- dissolution ou prorogation de la Société,
- transformation de la Société,
- nomination et renouvellement des commissaires aux comptes.
- nomination et révocation du Président, des Directeurs Généraux et des Directeurs Généraux Délégués,
- approbation des comptes annuels et affectation des résultats,
- modification des clauses statutaires visées à l'article L.227-19 du Code de Commerce,
- acquisition, vente et octroi de tout droit, sûreté ou servitude à un tiers sur tout ou partie de tout bien immobilier

Toutes les autres décisions sont de la compétence du Président.

16.2 Modalités de consultation

Les décisions des associés sont provoquées aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige à l'initiative du Président ou des associés selon les modalités ci-après.

16.2.1 Associé unique

Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, l'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

L'associé unique doit, avant toute prise de décision, adresser une lettre au commissaire aux comptes afin de lui permettre de présenter toutes observations qu'il aurait à formuler.

16.2.2 Pluralité d'associés

En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives résultent, au choix du Président, d'une consultation écrite ou d'une assemblée générale lorsqu'elles sont prises à l'initiative du Président, et d'une assemblée générale lorsqu'elles sont prises à l'initiative d'un associé. Dans tous les cas, elles peuvent aussi s'exprimer dans un acte.

Les décisions collectives sont prises:

(a) par consultation écrite: le Président adresse par tout procédé de communication écrite à chacun des associés tous documents d'information devant lui permettre de se prononcer en parfaite connaissance de cause sur le texte de la ou des résolutions soumises à son approbation.

Les associés disposent d'un délai de dix (10) jours à compter de la date de réception du projet de résolution pour émettre un vote par écrit, le vote étant, pour chaque résolution, formulé par les mots "oui" ou "non".

La réponse est adressée au Président par tout procédé de communication écrite. Tout associé n'ayant pas répondu dans le délai ci-dessus est considéré comme ayant approuvé ces résolutions.

(b) en assemblée générale: les assemblées sont convoquées par le Président ou par un associé par tout procédé de communication écrite, quatorze (14) jours au moins avant la date fixée pour la réunion. Les convocations comportent l'indication du jour, de l'heure et du lieu ainsi que l'ordre du jour de la réunion.

Dans le cas où tous les associés sont présents ou représentés, l'assemblée se réunit valablement sur convocation verbale et sans délai.

Les associés peuvent participer et voter à l'assemblée par visioconférence ou tout autre moyen de télécommunication permettant leur identification. Dans ce cas, ils confirment leur vote au président de l'assemblée générale le jour même par tout moyen de communication écrite. A défaut, l'associé n'est pas considéré comme ayant été présent et ayant voté.

Le quorum requis pour la tenue de ces assemblées est du quart des actions avant le droit de vote.

Un associé peut se faire représenter par un autre associé ou toute autre personne justifiant d'un mandat

L'assemblée élit son président parmi les associés (ou le Président de la Société), qui est habilité à certifier conformes les procès-verbaux des assemblées et peut déléguer ce pouvoir

16.3 Majorité

Toutes décisions collectives entraînant modification des présents statuts, à l'exception de celles pour lesquelles l'unanimité est exigée par la loi, seront prises à la majorité des deux tiers des voix présentes et représentées.

Toutes les autres décisions collectives seront prises à la majorité simple des voix présentes et représentées.

16.4 Procès-verbaux

Toute décision de l'associé unique ou de la collectivité des associés est constatée par un procès-verbal établi et signé par l'associé unique ou le Président de l'assemblée générale en cas de pluralité d'associés.

Les procès-verbaux sont consignés dans des registres spéciaux tenus conformément aux dispositions légales en vigueur. Le Président est habilité à certifier les copies et extraits des procès-verbaux et à effectuer toutes les formalités requises par la loi et les règlements en vigueur et peut nommer un secrétaire qui, en sa qualité de fondé de pouvoir, y sera également habilité.

Art. 17. Information des associés. L'ordre du jour, le texte des résolutions et les documents nécessaires à l'information de l'associé unique ou de la collectivité des associés sont communiqués par le Président à l'associé unique ou aux associés, ou par l'associé à l'origine de la décision aux autres associés, à l'occasion de toute consultation.

Art. 18. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} juin et finit le 31 mai de chaque année.

Art. 19. Comptes annuels et résultats sociaux. Le Président tient une comptabilité régulière des opérations sociales et dresse des comptes annuels conformément aux lois et usages de commerce.

Si les comptes de l'exercice, approuvés par une décision de l'associé unique ou de la collectivité des associés, font apparaître un bénéfice distribuable tel qu'il est défini par la loi, l'associé unique ou la collectivité des associés peut décider de l'inscrire à un ou plusieurs postes de réserves dont il règle l'affectation ou l'emploi, de le reporter à nouveau ou le distribuer.

L'associé unique ou la collectivité des associés peut décider la mise en distribution des sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition, en indiquant expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués. Toutefois les dividendes sont prélevés par priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice.

Les pertes, s'il en existe, sont après l'approbation des comptes par l'associé unique ou la collectivité des associés, soit imputées sur les comptes de réserves de la Société, soit reportées à nouveau pour être imputées sur les bénéfices des exercices ultérieurs jusqu'à extinction.

Art. 20. Commissaires aux comptes. Un ou plusieurs commissaires aux comptes titulaire ou suppléant peuvent être nommés par l'associé unique ou par la collectivité des associés pour exercer leur mission de contrôle conformément à la loi.

Lorsque les conditions prévues par les dispositions du Code de commerce, et des textes pris pour leur application sont réunies, l'associé unique ou la collectivité des associés doit, le cas échéant, désigner au moins un Commissaire aux Comptes titulaire et suppléant.

Les Commissaires aux Comptes ont pour mission permanente, à l'exclusion de toute immixtion dans la gestion, de vérifier les livres et les valeurs de la Société et de contrôler la régularité et la sincérité des comptes sociaux et d'en rendre compte à l'associé unique ou à la collectivité des associés.

Art. 21. Comité d'entreprise. Les délégués du comité d'entreprise exercent auprès du Président ou du Directeur Général les droits qui leur sont attribués par la loi.

Art. 22. Liquidation. La liquidation de la Société est effectuée conformément aux conditions prévues par la législation en vigueur.

Le boni de liquidation est attribué à la collectivité des associés ou à l'associé unique, personne physique.

Lorsque la Société ne comprend qu'un associé personne morale, la dissolution, pour quelque cause que ce soit, entraîne, dans les conditions prévues par la Loi, la transmission du patrimoine social à l'associé unique, sans qu'il y ait liquidation.

Toutes les contestations qui pourraient s'élever pendant la durée de la Société ou lors de sa liquidation soit entre la société et les associés titulaires de ses actions, soit entre les associés titulaires d'actions eux-mêmes, concernant les affaires sociales, l'interprétation ou l'exécution des présents statuts, seront soumises au tribunal compétent.

Annexe 14.3. Copie des Comptes de Référence

Appendix 14.3. Copy of the Reference Accounts

Actif au 30/06/2015

	30/06/2015	31/12/2014
ACTIF		
A Capital souscrit non versé		
I Capital souscrit non appelé		
II Capital souscrit appelé et non versé		
B Frais d'établissement		
C Actif immobilisé		
I Immobilisations incorporelles		
1 Frais de recherche et de développement		
2 Concessions, brevets, licences, marques, ainsi que droits et valeurs similaires s'ils ont		
a) acquis à titre onéreux, sans devoir figurer sous C.I.3		
b) créés par l'entreprise elle-même		
3 Fonds de commerce, dans la mesure où il a été acquis à titre onéreux		
4 Acomptes versés et immobilisations incorporelles en cours		
II Immobilisations corporelles		
1 Terrains et constructions		
2 Installations techniques et machines		
3 Autres installations, outillage et mobilier		
4 Acomptes versés et immobilisations corporelles en cours		
III Immobilisations financières		
1 Parts dans des entreprises liées	137 000 000.00	137 000 000.00
2 Créances sur des entreprises liées		
3 Parts dans des entreprises avec lesquelles l'entreprise a un lien de participation		
4 Créances sur des entreprises avec lesquelles l'entreprise a un lien de participation		
5 Titres et autres instruments financiers ayant le caractère d'immobilisations	0.00	0.00
6 Prêts et créances immobilisées		
7 Actions propres ou parts propres		
D Actif circulant		
I Stocks		
1 Matières premières et consommables		
2 Produits et commandes en cours		
3 Produits finis et marchandises		
4 Acomptes versés		
II Créances		
1 Créances résultant de ventes et prestations de services		
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an		
2 Créances sur des entreprises liées		
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	0.00	0.00
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an		
3 Créances sur des entreprises avec lesquelles l'entreprise a un lien de participation		
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an		
4 Autres créances		
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1 605.00	1 070.00

b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an		
III Valeurs mobilières et autres instruments financiers		
1 Parts dans des entreprises liées et dans des entreprises avec lesquelles l'entreprise a un		
2 Actions propres ou parts propres		
3 Autres valeurs mobilières et autres instruments financiers		
IV Avoirs en banques, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et en caisse	160 031.97	176 865.02
E Comptes de régularisation	0.00	0.00
TOTAL ACTIF	<u>137 161 636.97</u>	<u>137 177 935.02</u>

Détail actif

ACTIF	30/06/2015	31/12/2014
C/III/1 Actif immobilisé		
Immobilisations financières		
Parts dans des entreprises liées	137 000 000.00	137 000 000.00
23100001 SHARES IN DEKA VIENNE ROCHER FROPSCO SAS . . .	137 000 000.00	137 000 000.00
D/II/4/a Actif circulant		
Créances		
Autres créances		
dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1 605.00	1 070.00
42140001 ADVANCES ON SOPARFI INCOME TAX	1 605.00	1 070.00
D/IV Avoirs en banques, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et en	160 031.97	176 865.02
51310001 DEKA BANK GERMANY CURRENT ACCOUNT	160 031.97	176 865.02

Passif au 30/06/2015

PASSIF	30/06/2015	31/12/2014
A Capitaux propres		
I Capital souscrit	137 300 000.00	137 300 000.00
II Primes d'émissions et primes assimilées		
III Réserves de réévaluation		
IV Réserves		
1 Réserve légale		
2 Réserve pour actions propres ou parts propres		
3 Réserves statutaires		
4 Autres réserves		
V Résultats reportés	-147 896.56	-118 242.04
VI Résultat de l'exercice	-11 853.28	-29 654.52
VII Acomptes sur dividendes		
VIII Subventions d'investissement en capital		
IX Plus-values immunisées		
B Dettes subordonnées		
1 Emprunts convertibles		
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an		
2 Emprunts non convertibles		
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an		
C Provisions		
1 Provisions pour pensions et obligations similaires		
2 Provisions pour impôts	13 170.00	9 935.00
3 Autres provisions	8 216.81	15 896.58
D Dettes non subordonnées		
1 Emprunts obligataires		

a) Emprunts convertibles		
i) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		
ii) dont la durée résiduelle est supérieure à un an		
b) Emprunts non convertibles		
i) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		
ii) dont la durée résiduelle est supérieure à un an		
2 Dettes envers des établissements de crédit		
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	0.00	0.00
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an		
3 Acomptes reçus sur commandes pour autant qu'ils ne sont pas déduits des stocks de façon di		
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an		
4 Dettes sur achats et prestations de services		
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	0.00	0.00
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an		
5 Dettes représentées par des effets de commerce		
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an		
6 Dettes envers des entreprises liées		
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	0.00	0.00
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an		
7 Dettes envers des entreprises avec lesquelles l'entreprise a un lien de participation		
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an		
8 Dettes fiscales et dettes au titre de la sécurité sociale		
a) Dettes fiscales	0.00	0.00
b) Dettes au titre de la sécurité sociale		
9 Autres dettes		
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an		
E Comptes de régularisation	0.00	0.00
TOTAL PASSIF	<u>137 161 636.97</u>	<u>137 177 935.02</u>

Détail passif

PASSIF	30/06/2015	31/12/2014
A/I Capitaux propres		
Capital souscrit	137 300 000.00	137 300 000.00
10100001 SUBSCRIBED CAPITAL	137 300 000.00	137 300 000.00
A/V Résultats reportés	-147 896.56	-118 242.04
14100001 PROFIT OR LOSS BROUGHT FORWARD	-147 896.56	-118 242.04
A/VI Résultat de l'exercice	-11 853.28	-29 654.52
14200000 Résultat de l'exercice	-11 853.28	-29 654.52
C//2 Provisions		
Provisions pour impôts	13 170.00	9 935.00
18210001 SOPARFI TAX PROVISION	6 360.00	6 360.00
18210002 PROVISION LUX SOPARFI TAX 2014	3 210.00	3 210.00
18210003 PROVISION LUX SOPARFI TAX 2015	3 210.00	0.00
18230001 PROVISION FOR NET WEALTH TAX 2012	240.00	240.00
18230002 PROVISION NET WEALTH TAX 2013	100.00	100.00
18230003 PROVISION NET WEALTH TAX 2014	25.00	25.00
18230004 PROVISION NET WEALTH TAX 2015	25.00	0.00
C//3 Autres provisions	8 216.81	15 896.58
18810001 PROVISION FOR ACCOUNTING FEES	2 405.06	3 206.76
18810002 PROVISION FOR TAX CONSULTANCY FEES	3 434.25	2 289.69

18810003	PROVISION FOR DOMICILIATION CHARGES	1 500.00	0.00
18810004	PROVISION FOR DIRECTOR FEES	877.50	0.00
18810005	PROVISION FOR AUDIT FEES	0.00	10 400.13

Compte de profits et pertes

COMPTE DE PROFITS ET PERTES	30/06/2015	31/12/2014
A CHARGES		
1 Consommation de marchandises et de matières premières et consommables		
2 Autres charges externes	8 618.28	28 521.08
3 Frais de personnel		
a) Salaires et traitements		
b) Charges sociales couvrant les salaires et traitements		
c) Pensions complémentaires		
d) Autres charges sociales		
4 Corrections de valeur		
a) sur frais d'établissement et sur immobilisations corporelles et incorporelles		
b) sur éléments de l'actif circulant		
5 Autres charges d'exploitation		
6 Corrections de valeur et ajustement de juste valeur sur immobilisations financières		
7 Corrections de valeur et ajustement de juste valeur sur éléments financiers de l'actif cir		
8 Intérêts et autres charges financières		
a) concernant des entreprises liées		
b) autres intérêts et charges		
9 Quote-part dans la perte des entreprises mises en équivalence		
10 Charges exceptionnelles		
11 Impôts sur le résultat	3 210.00	3 210.00
12 Autres impôts ne figurant pas sous le poste ci-dessus	25.00	25.00
13 Profit de l'exercice	0.00	0.00
TOTAL CHARGES	11 853.28	31 756.08
B PRODUITS		
1 Montant net du chiffre d'affaires		
2 Variation des stocks de produits finis, et de produits et de commandes en cours		
3 Production immobilisée		
4 Reprises de corrections de valeur		
a) sur frais d'établissement et sur immobilisations corporelles et incorporelles		
b) sur éléments de l'actif circulant		
5 Autres produits d'exploitation	0.00	2 091.84
6 Produits des immobilisations financières		
a) provenant d'entreprises liées		
b) autres produits de participations		
7 Produits des éléments financiers de l'actif circulant		
a) provenant d'entreprises liées		
b) autres produits		
8 Autres intérêts et autres produits financiers		
a) provenant d'entreprises liées		
b) autres intérêts et produits financiers	0.00	9.72
9 Quote-part dans le profit des entreprises mises en équivalence		
10 Produits exceptionnels		
13 Perte de l'exercice	11 853.28	29 654.52
TOTAL PRODUITS	11 853.28	31 756.08

Détail compte de profits et pertes

COMPTE DE PROFITS ET PERTES	30/06/2015	31/12/2014
A//2 CHARGES		
Autres charges externes	8 618.28	28 521.08

	61341002 NOTARY FEES	0.00	1 525.60
	61342001 ACCOUNTING FEES	4 810.15	9 510.66
	61342002 AUDIT FEES	286.07	10 400.13
	61343001 TAX CONSULTANCY FEES	1 144.56	2 289.69
	61348001 DIRECTOR FEES	877.50	1 725.00
	61380001 DOMICILIATION CHARGES	1 500.00	3 000.00
	61870001 COTISATION-CHAMBRE DE COMMERCE	0.00	70,00
A//11	Impôts sur le résultat	3 210.00	3 210.00
	67110001 SOPARFI TAX PROVISION	3 210.00	3 210.00
A//12	Autres impôts ne figurant pas sous le poste ci-dessus	25.00	25.00
	68110001 NET WEALTH TAX	25.00	25.00
B/15	PRODUITS		
	Autres produits d'exploitation	0.00	2 091.84
	74900001 RELEASE OF PROVISION FOR TAX COMPLIANCE SERVICE	0.00	236.90
	74900003 RELEASE PROVISION FOR DELOITTE AUDIT FEES	0.00	1 854.94
B//8/b)	Autres intérêts et autres produits financiers		
	autres intérêts et produits financiers	0.00	9.72
	75521001 INTEREST INCOME ON CURRENT ACCOUNT	0.00	9.72
B//13	Perte de l'exercice	11 853.28	29 654.52
	14200000 Résultat de l'exercice	11 853,28	29 654.52

Assets as at 30/06/2015

	30/06/2015	31/12/2014
ASSETS		
A Subscribed capital unpaid		
I Subscribed capital not called		
II Subscribed capital called but unpaid		
B Formation expenses		
C Fixed assets		
I Intangible fixed assets		
1 Research and development costs		
2 Concessions, patents, licences, trade marks and similar rights and assets, if they were		
a) acquired for valuable consideration and need not be shown under C.I.3		
b) created by the undertaking itself		
3 Goodwill, to the extent that it was acquired for valuable consideration		
4 Payments on account and intangible fixed assets under development		
II Tangible fixed assets		
1 Land and buildings		
2 Plant and machinery		
3 Other fixtures and fittings, tools and equipment		
4 Payments on account and tangible fixed assets under development		
III Financial fixed assets		
1 Shares in affiliated undertakings	137 000 000.00	137 000 000.00
2 Amounts owed by affiliated undertakings		
3 Shares in undertakings with which the undertaking is linked by virtue of participating int		
4 Amounts owed by undertakings with which the undertaking is linked by virtue of participati		
5 Securities and other financial instruments held as fixed assets	0.00	0.00
6 Loans and claims held as fixed assets		
7 Own shares or own corporate units		
D Current assets		
I Inventories		
1 Raw materials and consumables		

2 Work and contracts in progress		
3 Finished goods and merchandise		
4 Payments on account		
II Debtors		
1 Trade receivables		
a) becoming due and payable within one year		
b) becoming due and payable after more than one year		
2 Amounts owed by affiliated undertakings		
a) becoming due and payable within one year	0.00	0.00
b) becoming due and payable after more than one year		
3 Amounts owed by undertakings with which the undertaking is linked by virtue of participati		
a) becoming due and payable within one year		
b) becoming due and payable after more than one year		
4 Other receivables		
a) becoming due and payable within one year	1 605.00	1 070.00
b) becoming due and payable after more than one year		
III Transferable securities and other financial instruments		
1 Shares in affiliated undertakings and in undertakings with which the undertakings is linke		
2 Own shares or own corporate units		
3 Other transferable securities and other financial instruments		
IV Cash at bank, cash in postal cheque accounts, cheques and cash in hand	160 031.97	176 865.02
E Prepayments	0.00	0.00
TOTAL ASSETS	137 161 636.97	137 177 935.02

Detail for assets

ASSETS	30/06/2015	31/12/2014
C/III/1 Fixed assets		
Financial fixed assets		
Shares in affiliated undertakings	137 000 000.00	137 000 000.00
23100001 SHARES IN DEKA VIENNE ROCHER PROPCO SAS	137 000 000.00	137 000 000.00
D/II/4/a Current assets		
Debtors		
Other receivables		
becoming due and payable within one year	1 605.00	1 070.00
42140001 ADVANCES ON SOPARFI INCOME TAX	1 605.00	1 070.00
D/IV Cash at bank, cash in postal cheque accounts, cheques and cash in hand	160 031.97	176 865.02
51310001 DEKA BANK GERMANY CURRENT ACCOUNT	160 031.97	176 865.02

Liabilities as at 31/06/2015

LIABILITIES	30/06/2015	31/12/2014
A Capital and reserves		
I Subscribed capital	137 300 000.00	137 300 000.00
II Share premium and similar premiums		
III Revaluation reserves		
IV Reserves		
1 Legal reserve		
2 Reserve for own shares or own corporate units		
3 Reserves provided for by the articles of association		
4 Other reserves		
V Profit or loss brought forward	-147 896.56	-118 242.04
VI Profit or loss for the financial year	-11 853.28	-29 654.52
VII Interim dividends		

VIII Capital investment subsidies		
IX Temporarily not taxable capital gains		
B Subordinated debts		
1 Convertible loans		
a) becoming due and payable within one year		
b) becoming due and payable after more than one year		
2 Non convertible loans		
a) becoming due and payable within one year		
b) becoming due and payable after more than one year		
C Provisions		
1 Provisions for pensions and similar obligations		
2 Provisions for taxation	13 170.00	9 935.00
3 Other provisions	8 216.81	15 896.58
D Non subordinated debts		
1 Debenture loans		
a) Convertible loans		
i) becoming due and payable within one year		
ii) becoming due and payable after more than one year		
b) Non convertible loans		
i) becoming due and payable within one year		
ii) becoming due and payable after more than one year		
2 Amounts owed to credit Institutions		
a) becoming due and payable within one year	0.00	0.00
b) becoming due and payable after more than one year		
3 Payments received on account of orders as far as they are not deducted distinctly from inv		
a) becoming due and payable within one year		
b) becoming due and payable after more than one year		
4 Trade creditors		
a) becoming due and payable within one year	0.00	0.00
b) becoming due and payable after more than one year		
5 Bills of exchange payable		
a) becoming due and payable within one year		
b) becoming due and payable after more than one year		
6 Amounts owed to affiliated undertakings		
a) becoming due and payable within one year	0.00	0.00
b) becoming due and payable after more than one year		
7 Amounts owed to undertakings with which the undertaking is linked by virtue of participati		
a) becoming due and payable within one year		
b) becoming due and payable after more than one year		
8 Tax and social security debts		
a) Tax debts	0.00	0.00
b) Social security debts		
9 Other creditors		
a) becoming due and payable within one year		
b) becoming due and payable after more than one year		
E Deferred income	0.00	0.00
TOTAL LIABILITIES	137 161 636.97	137 177 935.02

Detail for liabilities

LIABILITIES	30/06/2015	31/12/2014
A/I Capital and reserves		
Subscribed capital	137 300 000.00	137 300 000.00
10100001 SUBSCRIBED CAPITAL	137 300 000.00	137 300 000.00

A/V	Profit or loss brought forward	-147 898.56	-118 242.04
	14100001 PROFIT OR LOSS BROUGHT FORWARD	-147 896.56	-118 242.04
A/VI	Profit or loss for the financial year	-11 853.28	-29 654.52
	14200000 Profit or loss for the financial year	-11 853.28	-29 654.52
C//2	Provisions		
	Provisions for taxation	13 170.00	9 935.00
	18210001 SOPARFI TAX PROVISION	6 360.00	6 360.00
	18210002 PROVISION LUX SOPARFI TAX 2014	3 210.00	3 210.00
	18210003 PROVISION LUX SOPARFI TAX 2015	3 210.00	0.00
	18230001 PROVISION FOR NET WEALTH TAX 2012	240.00	240.00
	18230002 PROVISION NET WEALTH TAX 2013	100.00	100.00
	18230003 PROVISION NET WEALTH TAX 2014	25.00	25.00
	18230004 PROVISION NET WEALTH TAX 2015	25.00	0.00
C//3	Other provisions	8 216.81	15 896.58
	18810001 PROVISION FOR ACCOUNTING FEES	2 405.06	3 206.76
	18810002 PROVISION FOR TAX CONSULTANCY FEES	3 434,25	2 289.69
	18810003 PROVISION FOR DOMICILIATION CHARGES	1 500.00	0.00
	18810004 PROVISION FOR DIRECTOR FEES	877.50	0.00
	18810005 PROVISION FOR AUDIT FEES	0.00	10 400.13

Profit and loss account

PROFIT AND LOSS ACCOUNT	30/06/2015	31/12/2014
A CHARGES		
1 Use of merchandise, raw materials and consumable materials		
2 Other external charges	8 618.28	28 521.08
3 Staff costs		
a) Salaries and wages		
b) Social security on salaries and wages		
c) Supplementary pension costs		
d) Other social costs		
4 Value adjustments		
a) on formation expenses and on tangible and intangible fixed assets		
b) on current assets		
5 Other operating charges		
6 Value adjustments and fair value adjustments on financial fixed assets		
7 Value adjustments and fair value adjustments on financial current assets. Loss on disposal		
8 Interest and other financial charges		
a) concerning affiliated undertakings		
b) other interest and similar financial charges		
9 Share of losses of undertakings accounted for under the equity method		
10 Extraordinary charges		
11 Income tax	3 210.00	3 210.00
12 Other taxes not included in the previous caption	25.00	25.00
13 Profit for the financial year	0.00	0.00
TOTAL CHARGES	11 853.28	31 756.08
B INCOME		
1 Net turnover		
2 Change in inventories of finished goods and of work and contracts in progress		
3 Fixed assets under development		
4 Reversal of value adjustments		
a) on formation expenses and on tangible and intangible fixed assets		
b) on current assets		
5 Other operating income	0.00	2 091.84
6 Income from financial fixed assets		
a) derived from affiliated undertakings		

b) other income from participating interests		
7 Income from financial current assets		
a) derived from affiliated undertakings		
b) other income from financial current assets		
8 Other interests and other financial income		
a) derived from affiliated undertakings		
b) other interest and similar financial income	0.00	9.72
9 Share of profits of undertakings accounted for under the equity method		
10 Extraordinary income		
13 Loss for the financial year	11 853.28	29 654.52
TOTAL INCOME	11 853.28	31 756.08

Detail for profit and loss account

PROFIT AND LOSS ACCOUNT		30/06/2015	31/12/2014
A//2	CHARGES		
	Other external charges	8 618.28	28 521.08
	61341002 NOTARY FEES	0.00	1 525.60
	61342001 ACCOUNTING FEES	4 810.15	9 510.66
	61342002 AUDIT FEES	286.07	10 400.13
	61343001 TAX CONSULTANCY FEES	1 144.56	2 289.69
	61348001 DIRECTOR FEES	877.50	1 725.00
	61380001 DOMICILIATION CHARGES	1 500.00	3 000.00
	61870001 COTISATION-CHAMBRE DE COMMERCE	0.00	70.00
A//11	Income tax	3 210.00	3 210.00
	67110001 SOPARFI TAX PROVISION	3 210.00	3 210.00
A//12	Other taxes not included in the previous caption	25.00	25.00
	68110001 NET WEALTH TAX	25.00	25.00
B//5	INCOME		
	Other operating income	0.00	2 091.84
	74900001 RELEASE OF PROVISION FOR TAX COMPLIANCE SERVICE	0.00	236.90
	74900003 RELEASE PROVISION FOR DELOITTE AUDIT FEES	0.00	1 854.94
B//8/b)	Other interests and other financial income		
	other interest and similar financial income	0.00	9.72
	75521001 INTEREST INCOME ON CURRENT ACCOUNT	0.00	9.72
B//13	Loss for the financial year	11 853.28	29 654.52
	14200000 Profit or loss for the financial year	11 853.28	29 654.52

*Bilan actif
détaillé présenté en euros*

ACTIF	du 01/06/2015 au 30/06/2015 (1 mois)				Exercice précédent 31/05/2015 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé	(0)					
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains	168 937 162		168 937 162	52,63	168 937 162	53,11

124166

211000 TERRAIN	168 937 162		168 937 162	52,63	168 937 162	53,11
Constructions	133 697 798	8 830 538	124 867 260	38,90	126 595 415	39,80
213000 CONSTRUCTION	133 697 798		133 697 798	41,65	135 059 841	42,46
281300 AMORTISSEMENTS		8 830 538	-8 830 538	-2,74	-8 464 426	-2,65
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles						
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	398		398	0,00	398	0,00
275100 DEPOTS VERSES	398		398	0,00	398	0,00
TOTAL (I)	<u>302 635 357</u>	<u>8 830 538</u>	<u>293 804 820</u>	<u>91,53</u>	<u>295 532 974</u>	<u>92,90</u>
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés	5 242 321		5 242 321	1,63	682 893	0,21
411000 CLIENTS	4 435 134		4 435 134	1,38	7 724	0,00
418100 FAE	807 187		807 187	0,25	675 169	0,21
Autres créances						
- Fournisseurs débiteurs	4 825		4 825	0,00	2 238	0,00
401000 FOURNISSEURS	4 825		4 825	0,00	2 238	0,00
- Personnel						
- Organismes sociaux						
- Etat, impôts sur les bénéfices						
- Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	399 678		399 678	0,12	347 477	0,11
445620 TVA SUR IMMOBILISATION					475	0,00
445640 TVA DED						
AUTOLIQUEE	80		80	0,00	638	0,00
446660 TVA DEDUCTIBLE	2 121		2 121	0,00	2 159	0,00
445670 CREDIT DE TVA						
A REPORTER	102 342		102 342	0,03	27 531	0,01
445860 TVA SUR FNP	295 135		295 135	0,09	316 674	0,10
- Autres	6 401 957		6 401 957	1,99	6 635 203	2,09
409740 fms d'immo - AAR	8 568		8 568	0,00	8 568	0,00
467010 NOTAIRE WARGNY KATZ	1 371		1 371	0,00	1 371	0,00
467030 NOTAIRE CHEUVREUX SEQUESTRE	5 685 763		5 685 763	1,77	5 685 763	1,79

124167

467150 CAISSE CBRE					
RECOUVRABLE	647 671	647 671	0,20	919 973	0,29
467300 FRANCHISE DE LOYER					
ARVATO	58 583	58 583	0,02	19 528	0,01
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement . . .	5 000 000	5 000 000	1,56	5 000 000	1,57
508100 DEPOT A TERME	5 000 000	5 000 000	1,56	5 000 000	1,57
Instruments de trésorerie					
Disponibilités	10 064 097	10 064 097	3,14	9 808 641	3,08
512100 SOCIETE GENERALE	5 504 047	5 504 047	1,71	8 152 580	2,56
512200 DEKA BANK	4 560 050	4 560 050	1,42	1 656 061	0,52
Charges constatées d'avance	67 767	67 767	0,02	79 806	0,03
486000 CHARGES CONSTATEES					
D'AVANCE	67 767	67 767	0,02	79 806	0,03
TOTAL (II)	27 180 646	27 180 646	8,47	22 556 258	7,09
Charges à répartir sur plusieurs					
exercices (III)	23 951	23 951	0,01	24 451	0,01
481600 FRAIS D'EMISSION					
DES EMPRUNTS	23 951	23 951	0,01	24 451	0,01
Primes de remboursement					
des obligations (IV)					
Ecarts de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF (0 à V)	329 839 953	8 830 538	321 009 416	100,00	318 113 683

*Bilan passif
détaillé présenté en euros*

PASSIF	du 01/06/2015 au 30/06/2015 (1 mois)		du 01/06/2014 au 31/05/2015 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé: 137 000 000)	137 000 000	42,68	137 000 000	43,07
101300 CAPITAL SOUSCRIT APPELE VERSE	137 000 000	42,68	137 000 000	43,07
Primes d'émission, de fusion, d'apport...				
Ecarts de réévaluation				
Réserve légale				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	-3 478 682	-1,07	-6 046 640	-1,89
119000 REPORT A NOUVEAU	-3 478 682	-1,07	-6 046 640	-1,89
Résultat de l'exercice	333 273	0,10	2 567 959	0,81
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL(I)	133 854 591	41,70	133 521 318	41,97
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL(II)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL (III)				
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				

- Emprunts	60 009 447	18,69	60 151 147	18,91
164101 EMPRUNT DEKABANK 60M	60 000 000	18,69	60 000 000	18,86
168840 INT COURUS DEKABANK 60M	9 447	0,00	151 147	0,05
- Découverts, concours bancaires				
Emprunts et dettes financières diverses				
- Divers	120 000 000	37,38	120 459 533	37,87
168101 EMPRUNT INTERCO DEKA	120 000 000	37,38	120 000 000	37,72
168888 INTERETS COURUS EMPRUNT DEKA			459 533	0,14
- Associés				
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 811 846	0,56	1 954 070	0,61
401000 FOURNISSEURS	12 833	0,00	27 750	0,01
408100 FRS FACTURES NON PARVENUES	1 799 013	0,56	1 926 320	0,61
Dettes fiscales et sociales				
- Personnel				
- Organismes sociaux				
- Etat, impôts sur les bénéficies	647 978	0,20	556 126	0,17
444000 ETAT IMPOTS SUR LES SOCIETES	647 978	0,20	556 126	0,17
- Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	873 799	0,27	114 453	0,04
445700 TVA COLLECTEE	739 188	0,23	1 287	0,00
445740 TVA COLL AUTOLIQUEE	80	0,00	638	0,00
445870 TVA S/AAE-FAE	134 531	0,04	112 528	0,04
- Etat, obligations cautionnées				
- Autres impôts, taxes et assimilés	122 546	0,04	127 163	0,04
448600 ETAT-CHARGES A PAYER	122 546	0,04	127 163	0,04
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes				
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance	3 689 208	1,15	1 229 873	0,39
487000 PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	3 689 208	1,15	1 229 873	0,39
TOTAL (IV)	187 154 825	58,30	184 592 365	58,03
Ecart de conversion passif	(V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	321 009 416	100,00	318 113 683	100,00

*Compte de résultat
détaillé présenté en Euros*

COMPTE DE RÉSULTAT		du 01/06/2015 au 30/06/2015 (1 mois)		Exercice précédent 31/05/2015 (12 mois)		Variation absolue (1/12) Variation		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%			%
Ventes de marchandises									
Production vendue biens									
Production vendue services	1 379 245		1 379 245	100,00	15 352 070	100,00	-13 972 825		-91,01
706115 LOYERS BUREAUX	1 117 131		1 117 131	81,00	13 390 793	87,22	-12 273 662		-91,65
706215 PROVISIONS									
CHARGES	222 757		222 757	16,15	1 621 350	10,56	-1 398 593		-86,25
706300 FRANCHISE DE LOYER	39 056		39 056	2,83	19 528	0,13	19 528		100,00
706315 PROVISIONS					-44 074	-0,28	44 074		-100,00

CHARGES

(ex. antér)

706600 REFACT

TAXE

FONCIERE

-651 551 -4,23 651 551 -100,00

706610 REFACT

TF 2014

264 807 1,72 -264 807 -100,00

706620 REFACT.

TB

339 979 2,21 -339 979 -100,00

706700 REFACT.

ASSURANCE

55 452 0,36 -55 452 -100,00

706850

REFACTURATIONS

DIVERSES 301

301 0,02 355 785 2,32 -355 484 -99,91

Chiffres d'Affaires

Nets 1 379 245

1 379 245 100,00 15 352 070 100,00 -13 972 825 -91,01

Production stockée

Production immobilisée

Subventions d'exploitation

Reprises sur amortis, et prov., transfert

de charges

1 500 0,11 36 359 0,24 -34 859 -95,86

791100 TRANSFERT CH.

EXPLOITATION - E

1 500 0,11 36 359 0,24 -34 859 -95,86

Autres produits

2 0,00 -2 -100,00

758000 PRODUITS DE GESTION

COURANTES

2 0,00 -2 -100,00

Total des produits d'exploitation (I)

1 380 745 100,11 15 388 430 100,24 -14 007 685 -91,02

Achats de marchandises

(y compris droits de douane)

Variation de stock (marchandises)

Achats de matières premières et autres

approvisionnements

Variation de stock (matières premières et autres

approv.)

Autres achats et charges externes

276 316 20,03 2 526 493 16,46 -2 250 177 -89,05

613200 DOMICILIATION

208 0,02 2 407 0,02 -2 199 -91,35

614000 CHARGES REFACTURABLES

222 757 16,15 1 742 580 11,35 -1 519 823 -87,21

614100 CH LOC AJUST

-121 230 -0,78 121 230 -100,00

615100 CHARGES PROPRIETAIRE

45 226 3,28 526 356 3,43 -481 130 -91,40

615200 TRVX SALLE CONFERENCE NON

ACTI

1 116 0,01 -1 116 -100,00

616000 ASSURANCE NR

1 620 0,12 18 830 0,12 -17 210 -91,39

016100 ASSURANCE

55 452 0,36 -55 452 -100,00

622602 HONORAIRES AVOCATS

333 0,02 11 439 0,07 -11 106 -97,08

622603 HONORAIRES AUDITEURS

583 0,04 7 019 0,05 -6 436 -91,68

622604 HONORAIRES COMPTABLES

3 391 0,25 44 773 0,29 -41 382 -92,42

622605 HONORAIRES EVALUATION

1 933 0,14 27 205 0,18 -25 272 -92,88

622609 HONORAIRES DIVERS

166 914 1,09 -166 914 -100,00

622610 Honoraires refacturés à Nexity

8 188 0,05 -8 188 -100,00

627200 FRAIS/ EMISS° EMPRUNT

30 000 0,20 -30 000 -100,00

627800 FRAIS BANCAIRES

265 0,02 5 444 0,04 -5 779 -95,12

Impôts, taxes et versements assimilés

18 815 1,36 915 158 5,96 -896 343 -97,93

635110 TAXE FONCIERE

264 807 1,72 -264 807 -100,00

635111 TF NR

7 735 0,56 89 522 0,58 -81 787 -91,35

	124170						
635121 CFE NR	10	0,00	-55	0,00	65	118,18	
635130 TAXE BUREAU			339 979	2,21	-339 979	-100,00	
635131 TAXE BUREAU NR	10 415	0,76	125 405	0,82	-114 990	-91,68	
635140 CVAE	1 089	0,08	79 259	0,52	-78 170	-98,62	
637000 ORGANIC	-433	-0,02	16 242	0,11	-16 675	-102,66	
Salaires et traitements							
Charges sociales							
Dotations aux amortissements sur							
immobilisations	366 611	26,58	5 389 257	35,10	-5 022 646	-93,19	
681100 DOTATIONS AUX AMTS	366 111	26,54	5 376 701	35,02	-5 010 590	-93,18	
681200 DOT AMOT CH. EXP.							
A REPARTIR	500	0,04	12 556	0,08	-12 056	-96,01	
Dotations aux provisions sur immobilisations							
Dotations aux provisions sur actif circulant							
Dotations aux provisions pour risques et charges							
Autres charges			2	0,00	-2	-100,00	
658000 CHARGES DE GESTION							
COURANTES							
			2	0,00	-2	-100,00	
Total des charges d'exploitation (II)	<u>661 743</u>	<u>47,98</u>	<u>8 830 911</u>	<u>57,52</u>	<u>-8 169 168</u>	<u>-92,50</u>	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	<u>719 002</u>	<u>52,13</u>	<u>6 557 519</u>	<u>42,71</u>	<u>-5 838 517</u>	<u>-89,03</u>	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites							
en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							
Produits financiers de participations							
Produits des autres valeurs mobilières et créances							
Autres intérêts et produits assimilés	2 973	0,22	15 065	0,10	-12 092	-80,26	
768000 AUTRES PRODUITS							
FINANCIERS							
			270	0,00	-270	-100,00	
768100 PDTS INT SUR DEPOTA TERME	2 973	0,22	14 795	0,10	-11 822	-79,90	
Reprises sur provisions et transferts de charges							
Différences positives de change							
Produits nets sur cessions valeurs mobilières							
placement							
Total des produits financiers (V)	<u>2 973</u>	<u>0,22</u>	<u>15 065</u>	<u>0,10</u>	<u>-12 092</u>	<u>-80,26</u>	
Dotations financières aux amortissements							
et provisions							
Intérêts et charges assimilées	296 850	21,52	4 120 158	26,84	-3 823 308	-92,79	
661161 INTERETS EMPRUNT DEKA							
IMMOBILI	226 000	16,39	3 260 667	21,24	-3 034 667	-93,06	
661162 INTERETS THIRD PARTY LB							
BW			70 695	0,46	-70 695	-100,00	
661163 INTERETS THIRD PARTY DEKA							
BANK	70 850	5,14	788 797	5,14	-717 947	-91,01	
Différences négatives de change							
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières							
placements							
Total des charges financières (VI)	<u>296 850</u>	<u>21,52</u>	<u>4 120 158</u>	<u>26,84</u>	<u>-3 823 308</u>	<u>-92,79</u>	
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)	<u>-293 877</u>	<u>-21,30</u>	<u>-4 105 094</u>	<u>-26,73</u>	<u>3 811 217</u>	<u>92,84</u>	
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS							
(I-II+III+IV+V-VI)	425 125	30,82	2 452 425	15,97	-2 027 300	-82,66	
Produits exceptionnels sur opérations							
de gestion							
			671 660	4,38	-671 660	-100,00	
771700 DEGREVEMENTS IMPOTS 2012			383 143	2,50	-383 143	-100,00	

124171

771710 DEGREVEMENTS IMPOTS 2013			276 687	1,80	-276 687	-100,00
771720 DEGREVEMENTS NON REFACT			11 829	0,08	-11 829	-100,00
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total des produits exceptionnels (VII)			671 660	4,38	-671 660	-100,00
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion						
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions						
Total des charges exceptionnelles (VIII)						
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)			671 660	4,38	-671 660	-100,00
Participation des salariés (IX)						
impôts sur les bénéfices (X)	91 852	6,66	556 126	3,62	-464 274	-83,47
695000 IS	91 852	6,66	556 126	3,62	-464 274	-83,47
Total des Produits (I+III+V+VII)	1 383 717	100,32	16 075 154	104,71	-14 691 437	-91,38
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	1 050 445	76,16	13 507 196	87,98	-12 456 751	-92,21
RÉSULTAT NET	333 273	24,16	2 567 959	16,73	-2 234 686	-87,01
		Bénéfice		Bénéfice		

Dont Crédit-bail mobilier

Dont Crédit-bail immobilier

Balance sheet - Assets
Détaillé présenté en Euros

ASSETS	From 01/06/2015 To 30/06/2015 (1 months)				Past year 31/05/2015 (12 months)	
	Brut	Depr. & prov.	Net	%	Net	%
Uncalled capital (0)						
Fixed assets						
Preliminary expenses						
Research and development expenses						
Concessions, patents and similar rights						
Goodwill						
Other intangible fixed assets						
Advances and prepayments on intangible fixed assets						
Land	168 937 162		168 937 162	52,63	168 937 162	53,11
211000 TERRAIN	168 937 162		168 937 162	52,63	168 937 162	53,11
Buildings	133 697 798	8 830 538	124 867 260	38,90	126 595 415	39,80
213000 CONSTRUCTION	133 697 798		133 697 798	41,65	135 059 841	42,46
281300 AMORTISSEMENTS		8 830 538	-8 830 538	-2,74	-8 464 426	-2,65
Industrial fixtures, fittings, plant machinery and equipment						
Other tangible fixed assets						
Fixed assets in progress						
Advances and prepayments						
Long-term investments by "equivalence method"						
Other interest ownership						
Receivables related to interest ownership						
Capitalized securities						
Loans						

124172

Other fixed assets	398	398	0,00	398	0,00
275100 DEPOTS VERSES	398	398	0,00	398	0,00
TOTAL (I)	302 635 357	8 830 538	293 804 820	91,53	295 532 974
Current assets					
Raw materials and supplies					
Work in progress of goods					
Work in progress of services					
Semi-finished and finished goods					
Goods held for resale					
Advances and down-payments to suppliers					
Trade and related accounts	5 242 321	5 242 321	1,63	682 893	0,21
411000 CLIENTS	4 435 134	4 435 134	1,38	7 724	0,00
418100 FAE	807 187	807 187	0,25	675 169	0,21
Other receivables					
- Debtors suppliers	4 825	4 825	0,00	2 238	0,00
401000 FOURNISSEURS	4 825	4 825	0,00	2 238	0,00
- Staff					
- Payroll taxes					
- State, profit tax					
- State, turnover tax	399 678	399 678	0,12	347 477	0,11
445620 TVA SUR IMMOBILISATION				475	0,00
445640 TVA DED AUTOLIQUEE	80	80	0,00	638	0,00
445660 TVA DEDUCTIBLE	2 121	2 121	0,00	2 159	0,00
445670 CREDIT DE TVA A REPORTER	102 342	102 342	0,03	27 531	0,01
445860 TVA SUR FNP	295 135	295 135	0,09	316 674	0,10
- Other	6 401 957	6 401 957	1,99	6 635 203	2,09
409740 Frns d'immo - AAR	8 568	8 568	0,00	8 568	0,00
467010 NOTAIRE WARGNY KATZ	1 371	1 371	0,00	1 371	0,00
467030 NOTAIRE CHEUVREUX SEQUESTR	5 685 763	5 685 763	1,77	5 685 763	1,79
467150 CAISSE CBRE RECOUVRABLE	647 671	647 671	0,20	919 973	0,29
467300 FRANCHISE DE LOYER ARVATO	58 583	58 583	0,02	19 528	0,01
Called but unpaid capital					
Investment securities	5 000 000	5 000 000	1,56	5 000 000	1,57
508100 DEPOT A TERME	5 000 000	5 000 000	1,56	5 000 000	1,57
Cash Instruments					
Cash	10 064 097	10 064 097	3,14	9 808 641	3,08
512100 SOCIETE GENERALE	5 504 047	5 504 047	1,71	8 152 580	2,56
512200 DEKA BANK	4 560 050	4 560 050	1,42	1 656 061	0,52
Prepaid expenses	67 767	67 767	0,02	79 806	0,03
486000 CHARGES CONSTATEES D'AVANC	67 767	67 767	0,02	79 806	0,03
TOTAL (II)	27 180 646	27 180 646	8,47	22 556 258	7,09
Charges to be spread over several periods (III)	23 951	23 951	0,01	24 451	0,01
481600 FRAIS D'EMISSION DES EMPRU	23 951	23 951	0,01	24 451	0,01

Premium for redemption of bonds (IV)						
Unrealized exchange losses (V)						
TOTAL ASSETS (0 à V)	329 839 953	8 830 538	321 009 416	100,00	318 113 683	100,00

*Balance sheet - Equity and liabilities
détaillé présenté en euros*

EQUITY AND LIABILITIES	du 01/06/2015 au 30/06/2015 (1 mois)		du 01/06/2014 au 31/05/2015 (12 mois)	
Shareholders' equity				
Share capital (paid-up capital: 137 000 000)	137 000 000	42,68	137 000 000	43,07
101300 CAPITAL SOUSCRIT APPELE VE	137 000 000	42,68	137 000 000	43,07
Premiums arising from shares issues, from merger				
Revaluation				
Legal reserve				
Statutory reserve				
Regulated reserves				
Other reserves				
Retained (profits / losses) brought forward merger	-3 478 682	-1,07	-6 046 640	-1,89
119000 REPORTA NOUVEAU	-3 478 682	-1,07	-6 046 640	-1,89
Net income or loss of the tax year	333 273	0,10	2 567 959	0,81
Subsidies of investment				
Regulated provisions				
TOTAL (I)	133 854 591	41,70	133 521 318	41,97
Proceeds from the issuance of "participating titles"				
Conditional advances				
TOTAL (II)				
Provisions for liabilities and charges				
Reserves for contingencies				
Provisions for charges				
TOTAL (III)				
Loans and debts				
Convertible debenture loans				
Other debenture loans				
Bank borrowing and bank overdrafts				
- Bank borrowing	60 009 447	18,69	60 151 147	18,91
164101 EMPRUNT DEKABANK 60M	60 000 000	18,69	60 000 000	18,86
168840 INT COURUS DEKABANK 60M	9 447	0,00	151 147	0,05
- Bank overdrafts				
Other financial borrowing and debts				
- Miscellaneous	120 000 000	37,38	120 459 533	37,87
168101 EMPRUNT INTERCO DEKA	120 000 000	37,38	120 000 000	37,72
168888 INTERETS COURUS EMPRUNT DE			459 533	0,14
- Partners				
Advances and down-payments for work in progress				
Trade notes and related accounts payable	1 811 846	0,56	1 954 070	0,61
401000 FOURNISSEURS	12 833	0,00	27 750	0,01
408100 FRS FACTURES NON PARVENUES	1 799 013	0,56	1 926 320	0,61
Tax payable and social liabilities				
- Staff				
- Payroll taxes				
- State, profit tax	647 978	0,20	556 126	0,17
444000 ETAT IMPOTS SUR LES SOCIET	647 978	0,20	556 126	0,17
- State, turnover tax	873 799	0,27	114 453	0,04
445700 TVA COLLECTEE	739 188	0,23	1 287	0,00

124174

445740 TVA COLL AUTOLIQUEE	80	0,00	638	0,00
445870 TVA S/AE-FAE	134 531	0,04	112 528	0,04
- State, guaranteed bonds				
- Other taxes	122 546	0,04	127 163	0,04
448600 ETAT-CHARGES A PAYER	122 546	0,04	127 163	0,04
Liabilities on fixed assets and related accounts				
Other debts				
Prepaid income	3 689 208	1,15	1 229 873	0,39
487000 PRODUITS CONSTATES D'AVANC	3 689 208	1,15	1 229 873	0,39
TOTAL (IV)	187 154 825	58,30	184 592 365	58,03
Unrealized exchange gains	(V)			
TOTAL LIABILITIES (I à V)	321 009 416	100,00	318 113 683	100,00

*Income statement
détaillé présenté en euros*

INCOME STATEMENT	From 01/06/2015 To 30/06/2015 (1 months)		Past year 31/05/2015 (12 months)		Variation absolute (1 /12)	%		
	France	Export	Total	%	Total	%	Variation	%
Sales of goods								
Sales of manufactured goods								
Sales of manufactured services	1 379 245		1 379 245	100,00	15 352 070	100,00	-13 972 825	-91,01
706115 LOYERS BUREAUX	1 117 131		1 117 131	81,00	13 390 793	87,22	-12 273 662	-91,65
706215 PROVISIONS CHARGES	222 757		222 757	16,15	1 621 350	10,56	-1 398 593	-86,25
706300 FRANCHISE DE LOYER	39 056		39 056	2,83	19 528	0,13	19 528	100,00
706315 PROVISIONS CHARGES (ex. antér.)					-44 074	-0,28	44 074	-100,00
706600 REFACT. TAXE FONCIERE					-651 551	-4,23	651 551	-100,00
706610 REFACT TF 2014					264 807	1,72	-264 807	-100,00
706620 REFACT. TB					339 979	2,21	-339 979	-100,00
706700 REFACT ASSURANCE					55 452	0,36	-55 452	-100,00
706850 REFACTURATIONS DIVERSES	301		301	0,02	355 785	2,32	-355 484	-99,91
Net turnover	1 379 245		1 379 245	100,00	15 352 070	100,00	-13 972 825	-91,01
Stored production								
Capitalized production								
Operating subsidies								
Recaptures on depreciations and reserves, expense transfer			1 500	0,11	36 359	0,24	-34 859	-95,86
791100 TRANSFERT CH. EXPLOITATION			1 500	0,11	36 359	0,24	-34 859	-95,86
Other operating income					2	0,00	-2	-100,00
758000 PRODUITS DE GESTION COURAN					2	0,00	-2	-100,00

124175

Total operating Income	1 380 745	100,11	15 388 430	100,24	-14 007 685	-91,02
Purchase of goods (including customs duties)						
Variation on inventory (goods)						
Purchase of raw materials and other supplies (including customs duties)						
Variation in inventory (raw materials and supplies)						
Other purchases and external expenses	276 316	20,03	2 526 493	16,46	-2 250 177	-89,05
613200 DOMICILIATION	208	0,02	2 407	0,02	-2 199	-91,35
614000 CHARGES REFACTURABLES	222 757	16,15	1 742 580	11,35	-1 519 823	-87,21
614100 CH LOC AJUST			-121 230	-0,78	121 230	-100,00
615100 CHARGES PROPRIETAIRE	45 226	3,28	526 356	3,43	-481 130	-91,40
615200 TRVX SALLE CONFERENCE NON			1 116	0,01	-1 116	-100,00
616000 ASSURANCE NR	1 620	0,12	18 830	0,12	-17 210	-91,39
616100 ASSURANCE			55 452	0,36	-55 452	-100,00
622602 HONORAIRES AVOCATS	333	0,02	11 439	0,07	-11 106	-97,08
622603 HONORAIRES AUDITEURS	583	0,04	7 019	0,05	-6 436	-91,68
622604 HONORAIRES COMPTABLES	3 391	0,25	44 773	0,29	-41 382	-92,42
622605 HONORAIRES EVALUATION	1 933	0,14	27 205	0,18	-25 272	-92,88
622609 HONORAIRES DIVERS			166 914	1,09	-166 914	-100,00
622610 Honoraires refacturés à Nexity			8 188	0,05	-8 188	-100,00
627200 FRAIS/EMISS° EMPRUNT			30 000	0,20	-30 000	-100,00
627800 FRAIS BANCAIRES	265	0,02	5 444	0,04	-5 779	-95,12
Taxes and assimilated payments	18 815	1,36	915 158	5,96	-896 343	-97,93
635110 TAXE FONCIERE			264 807	1,72	-264 807	-100,00
635111 TF NR	7 735	0,56	89 522	0,58	-81 787	-91,35
635121 CFE NR	10	0,00	-55	0,00	65	118,18
635130 TAXE BUREAU			339 979	2,21	-339 979	-100,00
635131 TAXE BUREAU NR	10 415	0,76	125 405	0,82	-114 990	-91,68
635140 CVAE	1 089	0,08	79 259	0,52	-78 170	-98,62
637000 ORGANIC	-433	-0,02	16 242	0,11	-16 675	-102,66
Salaries and wages expenses						
Social security expenses						
Operating allowances on fixed assets:						
depreciation allowances	366 611	26,58	5 389 257	35,10	-5 022 646	-93,19
681100 DOTATIONS AUX AMTS	366 111	26,54	5 376 701	35,02	-5 010 590	-93,18
681200 DOT. AMOT CH. EXP. A REPA	500	0,04	12 556	0,08	-12 056	-96,01
Operating allowances on fixed assets: reserve allowances						
Operating allowances on current assets: reserve allowances						
Operating allowances for contingencies: reserve allowances						
Other expenses			2	0,00	-2	-100,00
658000 CHARGES DE GESTION COURANT			2	0,00	-2	-100,00
Total operating expenses	661 743	47,98	8 830 911	57,52	-8 169 168	-92,50
OPERATING RESULT	719 002	52,13	6 557 519	42,71	-5 838 517	-89,03
Attributed income or transferred loss						
Suffered loss or transferred profit						
Financial income from interest ownership						
Other holdings and capitalized receivables						
Other interest and assimilated income	2 973	0,22	15 065	0,10	-12 092	-80,26

124176

768000 AUTRES PRODUITS						
FINANCIERS			270	0,00	-270	-100,00
768100 PDTS INT SUR DEPOTA TERME . . .	2 973	0,22	14 795	0,10	-11 822	-79,90
Recaptures on provisions and expense transfer						
Profits on foreign exchange						
Net gains on sales of portfolio securities						
Total financial income	2 973	0,22	15 065	0,10	-12 092	-80,26
Financial allowances for depreciations and provisions						
Interests and assimilated expenses	296 850	21,52	4 120 158	26,84	-3 823 308	-92,79
661161 INTERETS EMPRUNT DEKA						
IMMO	226 000	16,39	3 260 667	21,24	-3 034 667	-93,06
661162 INTERETS THIRD PARTY LB						
BW			70 695	0,46	-70 695	-100,00
661163 INTERETS THIRD PARTY DEKA . . .						
	70 850	5,14	788 797	5,14	-717 947	-91,01
Loss on foreign exchange						
Net loss on sales of portfolio securities						
Total financial expenses	296 850	21,52	4 120 158	26,84	-3 823 308	-92,79
FINANCIAL RESULT	-293 877	-21,30	-4 105 094	-26,73	3 811 217	92,84
Ordinary result before tax	425 125	30,82	2 452 425	15,97	-2 027 300	-82,66
Extraordinary operating gains			671 660	4,38	-671 660	-100,00
771700 DEGREVEMENTS IMPOTS 2012 . . .			383 143	2,50	-383 143	-100,00
771710 DEGREVEMENTS IMPOTS 2013 . . .			276 687	1,80	-276 687	-100,00
771720 DEGREVEMENTS NON REFACT			11 829	0,08	-11 829	-100,00
Extraordinary capital gains						
Recaptures on reserves and expense transfers						
Total extraordinary income			671 660	4,38	-671 660	-100,00
Extraordinary operating losses						
Extraordinary capital losses						
Depreciation and reserve extraordinary allowances						
Total extraordinary expenses						
EXTRAORDINARY RESULT			671 660	4,38	-671 660	-100,00
Profit sharing scheme						
Income tax	91 852	6,66	556 126	3,62	-464 274	-83,47
695000 IS	91 852	6,66	556 126	3,62	-464 274	-83,47
Total Income	1 383 717	100,32	16 075 154	104,71	-14 691 437	-91,38
Total expenses	1 050 445	76,16	13 507 196	87,98	-12 456 751	-92,21
NET RESULT	333 273	24,16	2 567 959	16,73	-2 234 686	-87,01
	Profit		Profit			

including leasing of furnitures
including leasing of real estate

Référence de publication: 2015154361/2009.

(150169429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2015.

CoArt S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 100.605.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2015130352/10.

(150140838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2015.